

AU TRIBUNAL, L'HISTORIEN GEORGES BENSOUSSAN FACE AUX ASSOCIATIONS ANTIRACISTES

L'historien de la Shoah est poursuivi pour avoir assuré que « dans les familles arabes en France, et tout le monde le sait mais personne ne veut le dire, l'antisémitisme, on le tète avec le lait de sa mère ».

LE MONDE | 26.01.2017 Par Raphaëlle Bacqué

La salle d'audience de la 17^e chambre du tribunal de grande instance de Paris s'est remplie en un éclair mais, indice des affaires importantes, une centaine de personnes attendent encore à la porte, ce mercredi 25 janvier, dans l'espoir d'assister au procès de l'historien Georges Bensoussan, poursuivi pour « *provocation à la haine raciale* ».

Aux bancs des parties civiles ont pris place les grandes associations antiracistes, Ligue des droits de l'homme, Licra, MRAP, SOS-Racisme ainsi que le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF), à l'origine de ce signalement et dont le parquet s'est saisi afin de poursuivre l'historien du Mémorial de la Shoah.

Dans la salle des pas perdus, chacun a déjà reconnu la silhouette fiévreuse d'Alain Finkielkraut qui doit témoigner en faveur de Georges Bensoussan. C'est lors de l'émission « Répliques », que le philosophe et académicien produit et anime sur France Culture depuis plus de trente ans, que Georges Bensoussan a prononcé, le 10 octobre 2015, les mots qui lui valent ce procès.

Une citation démentie

« Aujourd'hui, nous sommes en présence d'un autre peuple au sein de la nation française, qui fait régresser un certain nombre de valeurs démocratique qui nous ont portés », affirmait alors l'historien de la Shoah, invité à débattre avec le politologue spécialiste de l'immigration Patrick Weil. *« Il n'y aura pas d'intégration tant qu'on ne se sera pas débarrassé de cet antisémitisme atavique qui est tu comme un secret »,* avait poursuivi l'auteur de nombreux ouvrages dont *Les Territoires perdus de la République* (Mille et une nuits, 2002).

Avant de citer en renfort de ses propos : *« Un sociologue algérien, Smaïn Laacher, d'un très grand courage, vient de dire dans un film qui passera sur France 3 : "C'est une honte que de maintenir ce tabou, à savoir que dans les familles arabes en France, et tout le monde le sait mais personne ne veut le dire, l'antisémitisme, on le tète avec le lait de sa mère." »*

Smaïn Laacher, qui est au demeurant français et enseignant à l'université de Strasbourg, a démenti la citation dans les jours qui ont suivi. *« Je n'ai jamais dit ni écrit nulle part ce genre d'ignominie »,* avait-il affirmé sur *Mediapart*, en réclamant un droit de réponse et en annonçant le dépôt d'une plainte.

En vérité, la citation de Smaïn Laacher dans *Profs en territoires perdus de la République ?*, le film auquel M. Bensoussan faisait référence, est légèrement différente : *« Cet antisémitisme, il est déjà déposé dans l'espace domestique. Il est dans l'espace domestique et il est quasi naturellement déposé sur la langue, déposé dans la langue »,* disait précisément M. Laacher avant de poursuivre : *« Des parents à leurs enfants... quand ils veulent les réprimander, il suffit de les traiter de juif. Bon. Mais ça, toutes les familles arabes le savent. C'est une hypocrisie monumentale que de ne pas voir que cet antisémitisme, il est d'abord domestique. »*

Georges Bensoussan se défend de toute essentialisation

Qu'importe que M. Laacher ait retiré sa plainte en février 2016. Les mots de Georges Bensoussan à « Répliques » ont valu à France Culture une mise en garde du Conseil supérieur de l'audiovisuel et surtout un signalement déposé par le CCIF devant le parquet qui a décidé de poursuivre.

La présidente du tribunal, Fabienne Siredey-Garnier, a souhaité en avoir le cœur net. Devant elle, se tient Lila Charef, responsable du service juridique du CCIF, coiffée d'un grand foulard qui tombe sur ses épaules. « *Le CCIF s'est créé en 2003, après avoir constaté le climat islamophobe qui entourait les débats de la commission Stasi qui préparera la loi sur le voile* », commence-t-elle. La présidente l'interroge pied à pied sur la définition extensive qu'elle semble avoir de l'« *islamophobie* » et les accointances supposées du CCIF avec les salafistes. Lila Charef : « *Je suis ici en tant que partie civile et nous sommes au procès de Georges Bensoussan. Je ne voudrais pas que les rôles soient inversés.* » La présidente : « *Ils ne le sont pas.* » L'avocat du CCIF vient à la rescousse : « *Ce qui nous a paru inadmissible, c'est d'attribuer l'antisémitisme à l'ensemble d'un groupe. C'est cette essentialisation.* »

Tranquillement, Georges Bensoussan a décidé de faire sa propre exégèse, afin de se défendre de toute essentialisation.

« *Dire qu'on tète l'antisémitisme avec le lait de sa mère signifie qu'on le transmet culturellement. Je n'ai pas parlé d'une transmission par le sang qui supposerait une transmission génétique. Et je maintiens que dans une partie des familles arabes, en France, l'antisémitisme s'enseigne. Je n'ai pas inventé Mohamed Merah. Je n'ai pas inventé les frères Kouachi qui, après l'attentat de Charlie, ont demandé à l'imprimeur chez qui ils se sont réfugiés s'il était juif !*

– *Mais vous avez dit "toutes les familles arabes"*, fait remarquer la présidente.

– *C'était dans le feu de la conversation. Je ne parle que d'une fraction de la communauté musulmane. Mais je rappelle que Smâïn Laacher lui-même dit "toutes les familles arabes le savent".* »

Finkielkraut évoque un « *antiracisme dévoyé* »

Voici Alain Finkielkraut. « *Je suis né en 1949...* », commence le philosophe, avant de rectifier devant le sourire de la présidente : « *Euh... 1949. A force de me faire traiter de passéiste, je me vieillis tout seul !* » Puis il en vient à l'essentiel à ses yeux : « *Un antiracisme dévoyé vous demande de criminaliser une inquiétude, au lieu de combattre ce qui la fonde. Si le tribunal cède, ce sera une catastrophe intellectuelle et morale.* »

La Licra a fait citer l'un de ses membres, le journaliste franco-algérien Mohamed Sifaoui. « *J'ai honte pour ces sociétés abreuvées par la culture de l'indifférence quand elles ne sont pas nourries à la mamelle de la haine antisémite* », a-t-il écrit autrefois. Quelle est la différence avec le propos de M. Bensoussan, interroge la présidente ? « *J'ai dénoncé un antisémitisme culturel*, répond-il en rappelant qu'il fait l'objet de menaces des islamistes, *mais il est malhonnête de dire qu'il existe dans chaque famille musulmane.* »

Nacira Guénif, sociologue à l'université Paris-VIII, citée elle aussi par les parties civiles, vient à son tour faire un long exposé où elle assure que l'insulte « *espèce de juif, mes excuses* », souvent utilisée en arabe « *est passée dans le langage courant et ne signifie pas la haine des juifs* ». « *C'est une expression figée qui fait partie du langage courant. Déshistoriciser des expressions, c'est essentialiser* », soutient-elle.

La présidente lui fait remarquer qu'un peu plus loin, assis sur les bancs du tribunal, Alain Finkielkraut n'a pu s'empêcher de rire en l'entendant. La procureure a requis une amende de 1 500 euros à l'encontre de M. Bensoussan. Jugement le 7 mars.

GEORGES BENSOUSSAN : DES « TERRITOIRES PERDUS » A « UNE FRANCE SOUMISE »

L'historien Georges Bensoussan publie un nouvel ouvrage de témoignages alarmistes sur l'emprise de l'islam radical en France, quinze ans après « Les Territoires perdus de la République ».

LE MONDE | 26.01.2017 à 11h15 | Par Raphaëlle Bacqué

Il y a quinze ans, un collectif d'enseignants de collèges et lycées en banlieue parisienne se réunissait pour témoigner de ce qu'ils constataient, notamment dans leur cours d'histoire disaient-ils, de la part de certains de leurs élèves musulmans. Un professeur affirmait avoir dû renoncer à projeter *Nuit et brouillard*, le film d'Alain Resnais sur les camps d'extermination, devant le tumulte de sa classe. Un autre rapportait que plusieurs lycéens avaient arboré sur leur cartable un « *Vive Ben Laden* » au lendemain du 11 septembre 2001. « *Si je prononce le mot d'Israël, le brouhaha commence* », racontait un troisième. Ces professeurs, qui se disaient « *de gauche et laïcs* », avouaient par ailleurs leur désarroi devant quelques jeunes filles qui arrivaient voilées en classe.

Rassemblés par Georges Bensoussan, docteur en histoire détaché par l'éducation nationale auprès du Mémorial de la Shoah, leurs témoignages furent publiés en septembre 2002 dans un livre intitulé *Les Territoires perdus de la République* (Mille et une nuits). Bientôt suivi en 2004 d'une nouvelle édition, nourrie de nouveaux témoignages.

A sa sortie, l'ouvrage ne suscita que peu de réactions dans les médias. Les témoignages publiés étaient trop souvent anonymes : sur les treize contributeurs, dix professeurs avaient préféré prendre un pseudonyme, dont Georges Bensoussan lui-même qui avait signé sous le nom d'Emmanuel Brenner. Une conseillère du président Chirac reçut pourtant certains de ses auteurs. Le 21 avril 2002, Jean-Marie Le Pen était arrivé au second tour de l'élection présidentielle et Jacques Chirac ne savait plus trop bien comment éviter « *la déchirure du tissu social français* », selon son expression d'alors. A la demande du chef de l'Etat, la commission Stasi, qui s'apprêtait à remettre son rapport sur la laïcité, auditionna à son tour les professeurs. Deux ans plus tard, la loi interdisant les signes religieux dans les écoles publiques fut votée. Les ventes du livre ne dépassèrent pas quelques dizaines de milliers d'exemplaires, mais son titre resta dans les esprits, comme pour marquer le basculement d'une époque.

370 pages de témoignages

Aujourd'hui, M. Bensoussan et une des professeurs des *Territoires perdus*, Barbara Lefebvre, publient à nouveau un gros livre de témoignages dont le titre annonce la couleur : *Une France soumise* (Albin Michel, 672 p., 24,90 euros). Aidés de Laurence Marchand-Taillade, secrétaire nationale du Parti radical de gauche et présidente de l'observatoire de la laïcité dans le Val-d'Oise, de Caroline Valentin, une ancienne avocate, et d'un professeur d'histoire qui signe sous le pseudonyme de Charlotte Bonnet, ils ont cette fois recueilli des récits de médecins, de policiers, d'agents de Pôle emploi, d'assistants sociaux.

Quelque 370 pages de témoignages complétées par 17 contributions d'universitaires ou essayistes, du philosophe Pierre-André Taguieff à la démographe Michèle Tribalat ou à l'écrivain palestinien Waleed Al-Husseini, qui laissent supposer que la République est menacée sur des territoires bien plus larges que les seuls lycées d'il y a quinze ans. « *Une seconde société tente de s'imposer insidieusement au sein de notre République*, écrit la philosophe Elisabeth Badinter dès la préface, *tournant le dos à celle-ci, visant explicitement le séparatisme, voire la sécession.* »

Signe que l'époque a changé, le livre fait désormais la « une » du *Figaro Magazine*. Lise Boëll, son éditrice chez Albin Michel, est aussi celle des best-sellers signés Eric Zemmour et Philippe de Villiers, qui affirment tous deux que « *l'islam est incompatible avec la France* ». Même le titre, *Une France soumise*, fait référence au *Soumission* de Michel Houellebecq (Flammarion, 2015) dans lequel le leader d'un parti musulman, ressemblant fort au prédicateur Tariq Ramadan, est élu président de la République.

Accusations de racisme

Georges Bensoussan balaie cependant les accusations de racisme, d'islamophobie et de lepénisation qui déferlent depuis plusieurs jours sur les réseaux sociaux. « *Nous aussi sommes effrayés par la fachisation des esprits, et voir l'OPA qu'a fait Marine Le Pen sur la laïcité nous rend fous*, affirme l'historien. *Mais l'islam politique trouve son plus grand essor en France et les récits que nous avons recueillis témoignent de l'impérieuse obligation de réagir aux coups de boutoir qu'une idéologie politico-religieuse nous porte. C'est l'islam politique que nous visons, pas la religion musulmane qui a bien sûr sa place en France.* »

Reste pourtant un problème de fond. L'usage fréquent de l'anonymat, l'absence presque systématique de noms de lieux précis donne le sentiment d'un « *phénomène d'islamisation* » généralisé, selon l'expression des auteurs. On aimerait pourtant savoir. Dans quel centre social les fonctionnaires femmes évitent-elles de porter une jupe ? Où est ce marché où l'assistante sociale qui y faisait quelques courses s'est entendu intimer par l'imam du quartier « *madame, vous êtes ici chez moi, vous partez immédiatement, vous n'avez rien à y faire* » ? Quelle est cette mairie des Yvelines qui aurait retiré son drapeau bleu blanc rouge pour ne pas déplaire à ses habitants en majorité musulmans ? Dans quel lycée le proviseur laisse distribuer une photo de classe sur laquelle une partie des élèves a posé en faisant la quenelle ?

« *Le déni de réalité est un cancer* », avertit Mme Badinter dans sa préface. Mais pour réagir et « *défendre les valeurs de la République* » comme le réclame l'ouvrage, mieux vaudrait désigner concrètement les endroits où elle est mise à mal.

--

**AFFAIRE BENSOUSSAN:
AU BAL DES FAUX-CULS ANTIRACISTES
SOS RACISME ET LA LICRA AU SECOURS DU CCIF**

Jacques Tarnero est essayiste et auteur de documentaires.

Publié le 04 février 2017 Causeur

Georges Bensoussan et Pascal Brucker sont traînés devant les tribunaux pour avoir dénoncé l'antisémitisme culturel d'une partie du monde arabo-musulman, banlieues françaises comprises. C'est affligeant. Mais que dire des authentiques antiracistes qui se joignent au chœur des pleureuses?

La justice française ne badine pas avec les figures de style. Pour avoir paraphrasé une citation utilisant une métaphore, l'historien Georges Bensoussan comparaisait le 25 janvier devant la 17ème chambre correctionnelle, pour « *provocation à la haine raciale* ». C'est à la suite du signalement fait auprès du Procureur de la République par le CCIF (Collectif contre l'islamophobie en France) que celui-ci a décidé de poursuivre Bensoussan. Plusieurs autres associations antiracistes (Licra, MRAP, LDH, SOS Racisme) se sont jointes au CCIF et se sont donc aussi portées partie civiles.

Le procès d'une métaphore

Cette audience de douze heures devant la 17ème chambre correctionnelle est à marquer d'une pierre noire : la justice fit procès, au nom de l'antiracisme, à un historien ayant dénoncé par ses travaux, l'antisémitisme. On retiendra ce moment symbolique: ce Durban-sur-Seine, en tous points semblable à ce qui s'est déroulé l'été 2001, à Durban, en Afrique du sud, lors d'une conférence de l'ONU, censée dénoncer le racisme, ce sont des « mort aux juifs » qui furent scandés au nom de l'antiracisme. Cette agonie de la lucidité, drapée dans les vertueux habits de la justice et de la vérité, signifie une effroyable défaite intellectuelle, morale et politique. Les derniers mots de Georges Bensoussan, à la fin de l'audience, ont donné toute l'intensité symbolique à ce moment : « *Ce soir, Madame la présidente, pour la première fois de ma vie, j'ai eu la tentation de l'exil.* » On ne saurait mieux dire l'accablement ressenti car il était déjà minuit passé dans ce siècle qui commence.

Du début de l'après-midi jusqu'à une heure du matin, ce fut un concentré des mauvaises passions de l'époque qui fut exposé, trituré, contesté, plaidé. « *L'antisémitisme n'est pas une pensée, c'est une passion.* », ces mots de Sartre conservaient toute leur pertinence au Palais de justice. De ces passions toujours vives, cette audience en fut le miroir. Toute l'œuvre de l'historien Georges Bensoussan a consisté à démasquer, à révéler, à mettre à jour, à raconter l'antisémitisme. Directeur éditorial de la *Revue d'histoire de la Shoah*, Bensoussan fouille depuis trente ans les labyrinthes multiples de cette passion. Mais ce que Bensoussan ne savait peut-être pas, c'est qu'il existait en France, en 2017, des interdits de penser.

Un antisémitisme tabou

On étudie l'antisémitisme nazi, stalinien, communiste mais l'antisémitisme issu du monde arabo-musulman reste un tabou majeur dans notre République des lettres. « *Pas d'amalgame* », « *islamophobie* », les injonctions ne manquent pas pour censurer tout regard critique, tout constat raisonné de ce qui ravage la culture commune d'une grande partie de la jeunesse « *issue de la diversité* » dans les « *quartiers difficiles* ». Les euphémismes sont indispensables pour ne pas oser nommer ces territoires occupés dans la République, ceux qui ont été désertés par les familles juives pour mettre leurs enfants à l'abri des menaces et des insultes antisémites. Ces euphémismes sont la règle obligée du discours pour ne pas nommer les choses et il faudra attendre que Mohamed Merah tue des enfants juifs parce qu'ils sont Juifs pour que enfin on prenne la mesure de cet aboutissement. On a cru un temps que l'immense manifestation du 11 janvier où tout le monde fut « Charlie », c'était sans compter avec la Nuit debout des cervelles éteintes.

Bensoussan était jugé pour avoir dit explicitement que la haine antijuive, en France, avait muté, qu'elle n'était plus le fait exclusif de l'extrême droite nazifiante et de ses épigones et qu'elle se manifestait aujourd'hui de manière particulièrement vivace dans les mentalités arabo-musulmanes. Pire, il aurait suggéré que cette haine antijuive était profondément

inscrite dans la culture des populations arabo-musulmanes. Pour certains, cet état de choses ne peut être vrai, cette parole ne doit pas être dite. Elle serait une affabulation qui obéirait à une obsession idéologique de Bensoussan, celle d'un projet destructeur du récit enchanté du « vivre-ensemble » judéo-arabe ou judéo-musulman. C'est bien connu. Depuis Mohamed Merah, depuis le Bataclan et l'Hyper casher, ce vivre-ensemble s'épanouit de jour en jour. C'est donc pour réinjecter l'espoir et la fraternité dans la République, que le MRAP, la Licra, SOS Racisme et la LDH se sont associés au CCIF (Collectif Contre l'Islamophobie en France), pour poursuivre devant la XVIIe chambre correctionnelle ce raciste voilé nommé Georges Bensoussan.

De quoi Bensoussan était-il présumé coupable ?

Dans l'émission *Répliques* du 10 octobre 2015, produite et animée par Alain Finkielkraut sur France Culture, Georges Bensoussan débattait avec Patrick Weil de l'état de la France. Les propos mis en cause furent les suivants : « (...) *l'intégration est en panne aujourd'hui effectivement nous sommes en présence d'un autre peuple qui se constitue au sein de la nation française qui fait régresser un certain nombre de valeurs démocratiques qui nous ont portés* (...) *Cet antisémitisme viscéral (...) on ne peut pas le laisser sous silence. Il se trouve qu'un sociologue algérien, Smaïn Laacher, d'un très grand courage, vient de dire dans un film qui passera sur France 3 « c'est une honte de maintenir ce tabou, à savoir que dans les familles arabes en France, et tout le monde le sait mais personne ne veut le dire, l'antisémitisme on le tête avec le lait de la mère ».*

En octobre 2015, à la suite d'une pétition hébergée par *Mediapart* et signée par une quinzaine de personnes, le MRAP déclarait qu'il entendait « *faire citer Georges Bensoussan devant le tribunal correctionnel pour injures racistes et provocation à la haine et à la violence raciste* ». De leur côté, les sites internet *Palestine solidarité* et *Oumma.com* s'étaient associés à ces dénonciations dans des termes d'une extrême violence. *Oumma.com* avait publié un texte signé Jacques-Marie Bourget dont on peut aujourd'hui saisir toute la menace : « *Je n'ai pas entendu dire que le CSA ou la direction de France Culture, s'ils existent encore, avaient rappelé Finkielkraut à ne pas propager haine et mensonge. Car si l'antisémitisme n'est pas une opinion mais un délit, il doit en aller de même de l'islamophobie la plus grotesque et primaire. À Smaïn Laacher, qui n'est pas Gandhi, on pourrait faire remarquer que ce que les musulmans français « têtent », ce n'est pas l'antisémitisme mais d'abord le lait d'amertume, celui de l'injustice historique faite au peuple palestinien. Si personne ne vient crier « halte à la haine », armons-nous et préparons dès maintenant la guerre civile* ».

Les paroles de Bensoussan dans *Répliques* évoquaient avec lucidité l'antisémitisme de personnes de culture arabo-musulmane ou maghrébine. Il n'était pas le premier à le dire puisque de grands intellectuels, notamment maghrébins, l'avaient déjà souligné en faisant remarquer qu'il était plus facile de se voiler la face que de dire le réel dans sa crudité, sans pour cela tomber dans un racisme nauséabond. Boualem Sansal, Kamel Daoud, Fethi Benslama, Riad Sattouf, pour ne citer que des auteurs reconnus en France, ont largement décrit et dénoncé ces éléments culturels, hélas fréquemment présents dans les mentalités d'une partie de ces populations.

Crime contre la pensée juste

L'erreur de Georges Bensoussan, la seule, fut de ne pas reprendre exactement les mots prononcés par Laacher dans le documentaire diffusé par FR3. Il ne faisait qu'exprimer à travers une métaphore ce que celui-ci déclarait : « *donc cet antisémitisme il est déjà déposé*

dans l'espace domestique. Il est dans l'espace domestique et il est quasi naturellement déposé sur la langue, déposé dans la langue. Une des insultes des parents à leurs enfants quand ils veulent les réprimander, il suffit de les traiter de juif. Mais ça toutes les familles arabes le savent. C'est une hypocrisie monumentale que de ne pas voir que cet antisémitisme il est d'abord domestique et bien évidemment il est sans aucun doute renforcé, durci, légitimé, quasi naturalisé au travers d'un certain nombre de distinctions à l'extérieur. Mais il le trouvera chez lui, et puis il n'y aura pas de discontinuité radicale entre chez lui et l'environnement extérieur parce que l'environnement extérieur en réalité était le plus souvent dans ce qu'on appelle les ghettos, il est là, il est dans l'air que l'on respire. Il n'est pas du tout étranger et il est même difficile d'y échapper en particulier quand on se retrouve entre soi, ce sont les mêmes mots qui circulent. Ce sont souvent les mêmes visions du monde qui circulent. Ce sont souvent les mêmes visions du monde, fondées sur les mêmes oppositions et en particulier cette première opposition qui est l'opposition « eux et nous ».

Nulla part on ne peut trouver trace d'arguments « biologiques » pour nourrir ces constats et leur prêter une valeur « raciste ». L'expression « têter avec le lait de la mère », est d'un usage courant dans la langue française depuis plusieurs siècles. Georges Bensoussan, en s'y référant, avait usé métaphoriquement de l'expression « l'antisémitisme, on le tète avec le lait de sa mère ». Ce crime contre « la pensée juste », Bensoussan, douze heures durant, va en savourer les effets.

Ce procès fut un grand moment judiciaire

Georges Bensoussan fut donc d'abord interrogé par la Présidente du Tribunal, Fabienne Siredey-Garnier, sur ses propos mais aussi sur ses travaux. Rappelant qu'il travaille depuis vingt-cinq ans sur les sujets liés à la Shoah, au nazisme, à l'antisémitisme et plus généralement aux mécanismes conduisant à la haine de l'autre. Il a élargi son champ de recherches, notamment, sur le statut des juifs dans les pays musulmans. Bensoussan devait citer l'expression utilisée en 1965 dans la revue *les Temps modernes* par l'auteur marocain Saïd Ghallab. Sous le titre *Les juifs vont en enfer*, qui écrivait alors : « ... la pire insulte qu'un Marocain puisse faire à un autre, c'est de le traiter de juif, c'est avec ce lait haineux que nous avons grandi... ». Désormais, en France, toutes les enquêtes réalisées sur l'antisémitisme par la Fondation pour la recherche politique, comme les témoignages multiples recueillis dans son enquête collective *Les territoires perdus de la République* ou son dernier ouvrage *Une France soumise*, attestent d'une croissance des préjugés antijuifs chez les jeunes de culture musulmane. La récente enquête de l'Institut Montaigne révélant que 28% de ces mêmes publics estiment que la loi islamique (la charia) prime les lois françaises, confirme la radicalisation en cours.

Bensoussan rappelait le contexte du moment : l'enlèvement et l'assassinat de Ilan Halimi, en 2006, dont la justice avait nié dans un premier temps le caractère antisémite, les crimes de Mohamed Merah, les attentats de l'Hypercashier et du Bataclan. Les élèves juifs désertent les écoles et les lycées publics des quartiers dits « sensibles ». Bensoussan conclut cette première déposition par ces mots : « *Est-ce moi qui dois me trouver devant ce tribunal aujourd'hui ? N'est-ce pas l'antisémitisme qui nous a conduits à la situation actuelle qui devrait être jugé ?* »

Des parties civiles très politiquement correctes

Des plaidoiries des parties civiles au réquisitoire de la procureure, ce fut un défilé des poncifs idéologiques du politiquement correct, défenseur de l'humanité souffrante sous le

joug du colon sioniste, du planteur raciste et esclavagiste en Caroline du sud. Ce Juif-SS-Dupont la joie de Bensoussan en prit pour son grade.

Quelques perles à charge contre Bensoussan méritent d'être rapportées : une éminente universitaire de Paris VIII, Nacira Guénif, déclara pour commenter les propos de Smain Laacher, que l'insulte en arabe « *espèce de juif !* » n'est pas antisémite car « *on ne pense pas ce qu'on dit* », et qu'il s'agit « *d'une expression figée, passée dans le langage courant* »....

Plus grave fut le témoignage de Mohamed Sifaoui cité par la Licra. Comment cet adversaire farouche de l'islamisme pouvait-il se retrouver ainsi sur le même banc que le CCIF ? Comment ce journaliste, menacé de mort par les islamistes, ne se trouvait-il pas au contraire aux côtés de Bensoussan ? Comment la Licra elle-même, peut-elle être partie civile contre Bensoussan ? Comment Sifaoui qui écrivait, le 6 juillet 2015, que cette « *prétendue association antiraciste (le CCIF) avait beaucoup de mal à condamner l'antisémitisme* » pouvait-il à ce point changer de bord alors qu'en juin 2015, le CCIF traitait Sifaoui de « *chantre de la haine* » ? En revenant sur la fameuse métaphore de « *l'antisémitisme tété au sein* », il évoque même « *un biberon empli d'un lait fabriqué en Israël !* ». Plus tard, dans sa plaidoirie, l'avocat du CCIF interpellera l'historien : « *Les juifs ne tuent pas d'Arabes ? Et en Palestine ?* »

Les choses sont dites. Sous Bensoussan, l'ennemi subliminal est nommé : Israël, dont Bensoussan a écrit l'histoire du mouvement national, le sionisme. En attribuant à Bensoussan une volonté de destruction de « *tous les moments positifs entre juifs et arabes. N'est-il pas en train d'écrire une histoire qui peut servir à des milieux douteux ? C'est un destructeur des ponts entre juifs et arabes.* » En rejoignant à son tour le camp du déni du réel la Licra et Sifaoui effectuent un inquiétant retournement.

Ce fut surtout un grand moment politique

Cité en défense de Bensoussan, Alain Finkielkraut présentait tout l'enjeu de ce procès : « *Si le tribunal cède à cette intimidation, ce sera à la fois une catastrophe intellectuelle et une catastrophe morale... Si on refuse de voir la réalité et si on incrimine ceux qui s'efforcent de la penser, on n'a plus aucune chance d'échapper à la division et à la montée de la haine !* » La jeune procureure de la République, dans son réquisitoire, était-elle du côté de ceux qui essaient de penser la complexité du moment présent ou bien s'est-elle conformée aux mécanismes du politiquement correct, à l'idéologie dominante ? On peut craindre le pire tant son propos était empreint des mots et des clichés déjà énoncés par les parties civiles. Revendiquant fièrement qu'elle était l'auteur de la décision de poursuivre Bensoussan en justice, elle justifiait ce choix par « *le passage à l'acte dans le champ lexical* » opéré par Bensoussan. Ce très chic déplacement du propos juridique vers le jargon linguistique, est un indicateur de la finesse intellectuelle de l'accusation.

En rappelant que Georges Bensoussan avait dirigé deux publications de la *Revue d'Histoire de la Shoah*, consacrés au génocide des Arméniens et à celui commis au Rwanda contre les Tutsis, Elisabeth de Fontenay tint à mettre en valeur dans son témoignage, les qualités d'ouverture intellectuelle de l'historien : son travail n'obéit pas à une vision communautariste des choses, bien au contraire, il a su mettre en valeur la folie universelle du XXe siècle comme siècle des crimes contre l'humanité, des massacres de masse et des totalitarismes génocidaires. C'est aussi ce que Yves Ternon vint confirmer. Pour cet ancien chirurgien ayant soutenu le FLN pendant la guerre d'Algérie, le soutien aux victimes des fascismes, du colonialisme ne se partage pas. Le crime contre l'humanité et sa négation forment un ensemble problématique pour penser les parts maudites de

histoire contemporaine. Georges Bensoussan fait ce travail de fouilles ? quitte à exhumer des vérités dérangeantes. Regarder au plus près les discours ayant conduit au crime ou pouvant y conduire, est-ce cela qui est reproché à Bensoussan ? Elisabeth de Fontenay et Yves Ternon disent leur stupéfaction devant l'accusation faite à Bensoussan. C'est ce que le témoignage écrit de Pierre Nora, lu par la présidente du tribunal, vint confirmer : *« Bensoussan a rappelé qu'il y avait un antisémitisme de tradition culturelle dans les pays arabo-musulmans. Une tradition qui fait l'objet d'un déni massif, mais qu'avait eue le courage de proclamer par exemple un sociologue comme Smain Laacher, professeur à Strasbourg, dans un documentaire télévisé de France 3. (...) L'autre accusation concerne (...) l'affirmation répétée de son interlocuteur d'une unité sans problème de la population française. Il exprimait au contraire sa crainte que la population musulmane ne finisse par constituer une forme de contre-société, un peuple dans le peuple. Cette crainte, partagée par beaucoup d'observateurs et d'analystes ne relève que de la liberté de jugement qui est le propre d'un homme d'étude. M. Bensoussan ne soulignait d'ailleurs le phénomène que pour le déplorer et insistait sur la nécessité de le regarder en face pour mieux le dominer. Le déni de la réalité n'ayant jamais été le meilleur moyen de la transformer. Il paraît évident que l'accusation du CCIF n'est qu'une manière de tester la résistance de la justice républicaine aux pressions sur la liberté d'opinion et d'expression. Car c'est bien de cela qu'il s'agit ».*

Faut-il désespérer de la justice de la République ?

Dans sa plaidoirie en défense de Bensoussan, M^o Michel Laval fit d'abord part de sa stupéfaction devant le moment qu'il était en train de vivre : *« Comment aurais-je pu imaginer un jour, en trente années de vie d'avocat à avoir à défendre un chercheur qui a fait de la dénonciation du racisme l'essentiel de sa vie professionnelle, à avoir à le défendre contre une accusation aussi infâme ! »*

Il fit aussi remarquer plusieurs erreurs bien plus ordinaires dans la citation à comparaître signifiée à Bensoussan : il y était question d'une émission de radio nommée « les Répliques » qui aurait eu lieu en novembre 2015 (et non pas en octobre)

En assimilant les propos de Bensoussan à ceux d'Eric Zemmour, Madame la procureure ne fit pas preuve de finesse. Sans doute les grandes causes ne s'embarrassent pas de détails, portées qu'elles sont par le souffle puissant de leur générosité. En voulant caricaturer Georges Bensoussan, en le présentant comme un réactionnaire raciste, le ministère public s'est aligné sur l'idéologie du célèbre « mur des cons » bien connu pour son impartialité.

De cette accumulation d'accusations diffamatoires, M^o Laval, fit son miel. Le ton se fit ensuite plus ironique devant la sottise et la posture morale de l'accusation, devant la *« traque des mots »* alors que *« dans ce palais de justice la valeur la plus importante c'était la liberté de penser ! »* M^o Laval dénonça le moment présent, celui de la *« perversion du système judiciaire par l'idéologie »* *« Comment ces plaintes ont-elles pu être considérées comme recevables par le ministère public, alors que le CCIF a partie liée avec les idéologues islamistes ? »* *« Comment accepter ces dénonciations d'un racisme d'Etat alors même que le CCIF a refusé de condamner les attentats, les crimes contre Charlie ? »*

Le témoignage du grand écrivain algérien Boualem Sansal, lue par la présidente, vint conclure la défense de Bensoussan : *« Les propos reprochés ne sont en rien un acte d'islamophobie... (...) J'ai moi-même dénoncé cette culture de la haine inculquée dans les familles arabes à leurs enfants, haine contre le juif, le chrétien, l'homosexuel... »* Boualem Sansal écrit ensuite : *« Dire que l'antisémitisme relève de la culture, c'est simplement répéter*

ce qui est écrit dans le Coran et enseigné à la mosquée ». Sera-t-il poursuivi à la XVIIe chambre ?

Un procès de même nature a été intenté par l'association des Indigènes de la République, contre Pascal Bruckner qui avait déclaré, début 2015, qu'il fallait « *faire le procès des collabos des assassins de Charlie* ». Pascal Bruckner fut aussi trainé devant la 17e chambre pour des propos visant deux associations, selon lui, seraient des « complices idéologiques » des terroristes: « *Les Indivisibles* » de la militante « antiraciste » Rokhaya Diallo (qui n'en est plus membre) et « *Les Indigènes de la République* » dont Houria Bouteldja est la porte-parole. L'écrivain avait déclaré au cours de l'émission d'Arte *28 minutes* qu'il fallait « *faire le dossier des collabos, des assassins de Charlie* » et accusé ces associations de « *justifier idéologiquement la mort des journalistes de Charlie Hebdo* ». Ces deux associations qui avaient attaqué Pascal Bruckner pour diffamation suite à des propos sur l'islamisme ont été déboutées par la justice.

L'étrange défaite

Comment un Etat, la France, qui combat militairement le djihadisme après avoir été attaquée sur son propre sol par le terrorisme islamiste, peut-elle, dans le même temps, faire un procès à ceux qui dévoilent les stratégies de diffusion de son idéologie ? Comment la justice peut-elle accorder un crédit aux accusations de racisme énoncées par ceux-là même qui sont les promoteurs de la haine antijuive et antifrançaise ? Comment peut-elle être à ce point aveugle devant la manipulation des mots, le dévoiement des institutions, celui des règles démocratiques visant justement à les retourner contre la première des libertés qui est celle de penser librement ?

Lentement mais sûrement, l'islamisme impose son agenda à l'Europe et à la France. Bien sûr, la police marque des points contre les projets terroristes, les déjoue et arrête préventivement des tueurs, mais l'arbre des terroristes ne saurait cacher la forêt de leurs complices, collabos et idiots utiles. Quand quelques jours après le massacre au camion tueur sur la promenade des Anglais à Nice, le 14 juillet dernier, l'affaire du burkini a occupé le devant de la scène estivale, il fallait bien se rendre compte que la République avait affaire à des ennemis particulièrement retors et intelligents : avoir réussi à faire qualifier la France de pays raciste alors que le sang à Nice n'était pas encore sec, révélait une grande efficacité de la propagande islamiste.

Chaque jour qui passe nous révèle cette progression tous azimuts avec un partage des tâches bien ordonné : présence dans le paysage, conquête de nouveaux territoires perdus pour la République, menaces contre les femmes, intimidation, action en justice contre des supposés islamophobes, chantage, séduction sur les vertus cachées de la religion de paix et d'amour. Alors que Houria Bouteldja, porte-parole des Indigènes de la République, est l'auteur du livre *Les blancs, les juifs et nous* explicitement raciste et antisémite, ce sont Bensoussan et Bruckner qui sont convoqués devant le tribunal pour répondre de leur « racisme » ou de leur « islamophobie ».

Dans cette affaire, les idiots utiles ne sont pas ceux que l'on croit : ce ne sont pas les terroristes, mais bien plutôt ceux qui les inspirent, les promeuvent, les soutiennent. Ce sont eux qui occupent le terrain conquis, abandonnés par des démocrates soucieux de ne pas apparaître comme « islamophobes ». Ces islamo-fascistes ont lu Gramsci : « *Le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître et dans ce clair-obscur surgissent les monstres* » Les monstres nouveaux ont bien compris que la victoire politique avait un préalable : la conquête des esprits.

Au bal orchestré par Tariq Ramadan et le CCIF, les faux culs de l'antiracisme, la LICRA, le MRAP, la LDH, SOS Racisme, seront sur la piste.

AFFAIRE BENSOUSSAN: LA LICRA REPOND
LA LETTRE D'ALAIN JAKUBOWICZ
Alain Jakubowicz Président de la Licra
Publié le 03 février 2017 Causeur

Cher(e)s Ami(e)s,

Ce qu'il convient désormais d'appeler « l'affaire Bensoussan » a donné lieu, depuis des semaines, à de vives controverses et à de nombreuses (parfois violentes) prises de position dans la presse ou par le biais des réseaux sociaux. D'aucuns ont cru bon d'instruire un autre procès, celui de la Licra, en raison de sa présence parmi les parties civiles et de s'ériger en précepteurs de morale antiraciste, distribuant des brevets d'honorabilité et de respectabilité.

Que ce type d'affaire suscite des interrogations et des réactions est une chose normale. Mais ce serait outrage que d'en débattre en quittant les chemins de la vérité et de l'honnêteté intellectuelle. Défendre nos valeurs universelles, c'est aussi agir avec une certaine idée de l'éthique et de la responsabilité. Le moment est venu de « remettre l'église au milieu du village » et de s'attacher à regarder cette affaire pour ce qu'elle est véritablement et non pour ce que certains voudraient qu'elle soit.

La première question est de savoir comment Georges Bensoussan s'est retrouvé devant la 17^{ème} chambre du Tribunal Correctionnel de Paris pour « provocation à la haine raciale ». Son procès, il le doit au Procureur de la République de Paris, qui l'a cité à comparaître pour répondre des propos suivants tenus sur les ondes de France Culture au mois d'octobre 2015 : *« Aujourd'hui nous sommes en présence d'un autre peuple qui se constitue au sein de la nation française, qui fait régresser un certain nombre de valeurs démocratiques qui nous ont portés... Il n'y aura pas d'intégration tant qu'on ne sera pas débarrassé de cet antisémitisme atavique qui est tu, comme un secret. Il se trouve qu'un sociologue algérien, Smaïn Laacher, d'un très grand courage, vient de dire dans le film qui passera sur France3 : « c'est une honte que de maintenir ce tabou, à savoir que dans les familles arabes, en France, et tout le monde le sait mais personne ne veut le dire, l'antisémitisme, on le tète avec le lait de la mère. » »*

Georges Bensoussan peut répéter à l'envi avec ses soutiens, à longueur de tribunes et d'interviews, qu'il a été poursuivi par le collectif contre l'islamophobie en France (CCIF), cela ne correspond pas à la vérité. Le CCIF a opéré un simple signalement au Parquet. Celui-ci disposait de la possibilité d'y donner suite ou pas. C'est donc à la requête du Ministère Public et non pas de telle ou telle association que ce procès s'est tenu.

La seconde question est de savoir ce que devait faire la Licra. Cette question s'est posée au lendemain de l'émission de France Culture. Interrogée, la Commission Juridique a considéré que les propos visés étaient susceptibles de tomber sous le coup de la loi. Le Bureau Exécutif a cependant alors estimé qu'il convenait d'attendre les suites qui seraient données à cette affaire par le Parquet. Le sujet a donc à nouveau été évoqué lorsque nous avons appris que celui-ci avait pris l'initiative des poursuites. Il convient à cet égard de rappeler la jurisprudence de la Licra qui consiste à se joindre au Ministère Public lorsque

celui-ci poursuit pour des faits de racisme ou antisémitisme. Nous avons suffisamment dénoncé la frilosité du Parquet en la matière pour ne pas nous joindre à lui quand il demande l'application de la loi. Nous le faisons bien sûr avec le discernement nécessaire, dans le respect scrupuleux tant de l'histoire de notre association que de ses statuts et de son objet social.

En la circonstance, eu égard à la personnalité de Georges Bensoussan et à l'œuvre qui est la sienne, le Bureau Exécutif a décidé de prendre contact avec lui pour lui demander de dire publiquement, ce dont il a d'ailleurs convenu à l'occasion d'une rencontre avec certains d'entre nous, qu'il regrettait ses propos et que son intention n'était pas de généraliser et d'essentialiser « les familles arabes », mais seulement de dénoncer un phénomène qui gangrène le monde arabo-musulman. Nous souhaitions également qu'il présente ses excuses à ceux qui avaient pu mal comprendre ses propos et qui en étaient terriblement blessés, comme c'est le cas de beaucoup de nos amis parmi les membres de la Licra et au-delà. Les contacts que nous avons pris directement et indirectement avec lui ont été doublés de la lettre ouverte que je lui ai adressée. L'intéressé a opposé une fin de non recevoir tant à nos demandes qu'à celles de nos missi dominici. Dès lors, et en exécution de la décision prise par le Bureau Exécutif, nous avons estimé qu'il n'était pas possible à la Licra d'être absente de ce procès.

La troisième question est de savoir si la Licra se serait, comme certains le prétendent « déshonorée » en se constituant partie civile « aux côtés » du CCIF. La réponse est simple : si la Licra devait renoncer à être présente, au tribunal, dans les affaires racistes et antisémites, au regard de la qualité des autres parties civiles, alors il faudrait dissoudre immédiatement notre Commission Juridique. Être partie civile, ce n'est pas épouser les thèses de ceux qui sont assis sur le même banc.

En suivant cette logique, la Licra aurait-elle dû renoncer à défendre ce septuagénaire musulman laissé pour mort après une agression raciste près de Rouen parce que le CCIF avait décidé d'être présent au procès ? La Licra aurait-elle dû se taire quand Marine Le Pen comparait les prières de rue à l'occupation, au prétexte que le même CCIF tentait de vendre sa rhétorique victimaire infâme ? La Licra aurait-elle dû refuser de défendre ses valeurs parce que les Indigènes de la République se présentaient à certaines audiences, guidés par un opportunisme qui ne dupe personne ?

De la même manière, la Licra aurait-elle dû se résoudre à ne pas demander réparation dans toutes les affaires de racisme antiblanc, en raison de la présence régulière d'associations d'extrême droite ? Personne, parmi la génération spontanée de contempteurs de la Licra, ne trouvait alors la situation déshonorante et je n'ai pas souvenir qu'Alain Finkielkraut, en pointe sur ces sujets, se soit ému d'une telle situation. Dire de la Licra qu'elle se serait déshonorée en se constituant partie civile aux côtés d'associations infréquentables, serait aussi malhonnête que prétendre que Georges Bensoussan serait un suppôt du Front National parce que Louis Aliot lui a témoigné son soutien et sa sympathie à l'occasion de son procès.

On ne combat pas le racisme et l'antisémitisme en désertant le terrain et en le livrant à ses adversaires. La lutte contre la haine exige de mettre les mains dans le cambouis. C'est évidemment moins facile que de se draper dans une forme d'indignation sélective.

La quatrième question est de savoir ce qu'a réellement été le rôle de la Licra dans ce procès. Plutôt que de se livrer à des accusations indignes, celles et ceux qui se déshonorent eux-mêmes en traînant la Licra dans la boue, auraient été inspirés d'assister à

la plaidoirie de notre avocate, Sabrina Goldman, que je tiens ici à remercier pour avoir tenu, avec compétence et dignité, la place qui devait être la nôtre dans ce procès. Georges Bensoussan lui-même, au terme des débats, a fait la part des choses entre les parties civiles. Sans excès ni anathème, Sabrina Goldman a expliqué les raisons pour lesquelles la Licra ne pouvait pas être absente de ce débat sans renier sa raison d'être. Ce n'était évidemment pas l'œuvre de l'historien Georges Bensoussan, très largement reconnue, qui était en cause. Il ne s'agissait pas non plus de sonder les âmes et les cœurs afin de savoir s'il est ou non raciste. Il ne s'agissait pas davantage d'instruire, comme l'aurait voulu le CCIF, un procès en « islamophobie », concept que la Licra combat avec la dernière énergie. La seule question qui était posée au Tribunal était de savoir si Georges Bensoussan avait « franchi la ligne jaune » en tenant les propos globalisants qui lui valaient sa citation à comparaître. Notre avocate n'a évidemment pas manqué de faire observer que le CCIF avait dévoilé son vrai visage, celui d'une association baignant dans le déni effroyable de l'antisémitisme, à l'instar de cette sociologue, qu'il a fait citer à la barre, et qui a expliqué que la haine des juifs qui sévit dans certains quartiers relevait du simple « ressentiment. » Loin de le regretter, nous devons être fiers que la Licra ait pu être là pour marquer sa singularité et témoigner de son refus de voir écraser nos valeurs universelles sous la pression d'une quelconque tenaille identitaire.

Nous savons mieux que quiconque, à la Licra, les dangers du fléau de l'antisémitisme qui gangrène certains quartiers. Nos militants qui interviennent chaque jour devant des élèves en savent quelque chose. Les pouvoirs publics ont trop longtemps sous-estimé ce phénomène qui sert de terreau à la radicalisation et à l'islam politique. Mais ramener « toutes les familles arabes » à cette réalité est aussi injuste que mensonger et conduit à aggraver les tensions et les divisions de notre pays en faisant le lit de collectifs victimaires et communautaristes hostiles à nos valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. Ce n'est pas ainsi que la République retrouvera les territoires qu'elle a malheureusement perdus depuis longtemps.

La Licra est fidèle à ses origines et entend le rester. Elle trace une voie, singulière, celle de ses fondateurs et de leurs continuateurs. Certains cette semaine ont vainement tenté de convoquer son histoire. Pour le faire utilement, encore faut-il la connaître. Bernard Lecache, notre Président fondateur, aimait à rappeler dans ses discours ce principe simple : « *qui se tait ici après avoir crié là mérite le mépris.* » Nous avons toujours su à la Licra qu'on ne lutte pas contre l'antisémitisme sans lutter contre le racisme, et inversement. Telle est la ligne de la Licra, une et indivisible. Nul ne nous y fera déroger.

—

AU TRIBUNAL, BENSOUSSAN DENONCE "LE TERRORISME INTELLECTUEL" DES ANTIRACISTES

Marc Leplongeon le 28/01/2017 Le Point.fr

Sur France Culture, l'historien avait fustigé "un antisémitisme atavique" des familles arabes. Il était jugé mercredi pour incitation à la haine raciale.

Georges Bensoussan a été jugé mercredi par le tribunal correctionnel de Paris pour incitation à la haine raciale après des propos ambigus tenus sur les Arabes et l'antisémitisme.

C'est une audience enflammée qui s'est tenue mercredi devant la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris, et qui a ravivé les débats sur l'antisémitisme supposé des familles arabes. De ces procès qui, sur les réseaux sociaux, génèrent instantanément des centaines

d'échanges et de réactions musclées, lesquels dégénèrent rapidement entre une opposition pro-juifs ou pro-arabes, anti-musulmans ou antisémite. Une violence qui donne une idée de la fracture identitaire qui touche aujourd'hui les Français.

À l'origine de la controverse, des propos tenus le 10 octobre 2015 par le responsable éditorial du mémorial de la Shoah, dans l'émission *Répliques* de France Culture. Georges Bensoussan, opposé à l'historien Patrick Weil, avait ainsi lancé : « Nous sommes en présence d'un autre peuple au sein de la nation française qui fait régresser un certain nombre de valeurs démocratiques qui nous ont portés. » Puis il avait, sans nuances, fustigé un « antisémitisme atavique » chez les musulmans, précisant que, « dans les familles arabes en France (...), l'antisémitisme, on le tète avec le lait de sa mère ».

Un « déni de réalité »

À l'époque, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) avait immédiatement envoyé une lettre de mise à garde à Alain Finkielkraut, le producteur de l'émission. Avant que les propos de Bensoussan ne soient dénoncés au procureur de la République en mars 2016, à l'initiative du Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF). D'autres associations, dont SOS Racisme ou la Licra, avaient rejoint la procédure judiciaire sur le tard.

Mercredi, devant le tribunal correctionnel de Paris, Georges Bensoussan, soutenu par Alain Finkielkraut, s'est ardemment défendu et n'a pu cacher son agacement devant ce qu'il appelle un « déni de réalité » des associations antiracisme, lesquelles pratiquent, selon lui, un « terrorisme intellectuel ». « J'en ai assez qu'on me dise que je fais le *jeu de* alors que j'ai consacré toute ma carrière aux valeurs progressistes, a-t-il tonné. On nous dit que nous sommes du côté de l'extrême droite dès lors que nous énonçons des vérités qui dérangent. »

« L'antisémitisme s'enseigne »

Affirmant s'appuyer sur les travaux empiriques de nombreux chercheurs, anthropologues et sociologues, Georges Bensoussan a cependant relativisé son propos et a soutenu que, « dans une partie » des familles arabes seulement, « l'antisémitisme s'enseigne ». L'historien, qui n'avait pas eu cette précaution de langage sur le plateau de France Culture, a ainsi reconnu à la barre avoir été emporté par le « feu de la controverse ».

Accusé par le CCIF – dont la proximité avec les thèses salafistes a été questionnée par la présidente du tribunal – d'avoir condamné de manière « totale et absolue » la communauté musulmane, Georges Bensoussan est sorti de ses gonds. Estimant que si les juifs avaient fui le monde arabe avant même la création de l'État d'Israël, c'est parce que le monde arabe était pour eux « un monde de domination et d'humiliation ».

Un « antisémitisme endémique »

De fait, l'antisémitisme dans les familles arabes est reconnu par un certain nombre de chercheurs. Ainsi le sociologue Smaïn Laacher avait-il dit dans un documentaire de France 3 diffusé fin 2015 que l'antisémitisme était « dans l'espace domestique » et « quasi naturellement déposé sur la langue ». Quand des parents veulent réprimander leurs enfants, « il suffit de les traiter de juifs. Bon. Mais ça, toutes les familles arabes le savent », avait-il remarqué.

Mohamed Sifaoui, spécialiste de l'islam politique et appelé à témoigner contre Bensoussan par la Licra, avait lui-même dénoncé dans un billet de blog ces sociétés « nourries à la mamelle de la haine antisémite ». Appelé à s'exprimer mercredi, Sifaoui a

précisé son propos : il y a, c'est vrai, un « antisémitisme endémique », « quasi culturel », dans la communauté musulmane, a-t-il dit, « mais pas dans chaque famille ».

« Du lait au sang et du sang à la race, il n'y a qu'un pas »

Autre reproche fait à Bensoussan : la métaphore maladroite qu'il avait utilisée sur France Culture – l'antisémitisme tété « avec le lait de la mère » – laissait penser à une sorte de transmission filiale de l'antisémitisme, comme s'il était inhérent à chaque personne arabe. « Du lait au sang et du sang à la race, il n'y a qu'un pas », a taclé Nacira Guénif, sociologue à Paris-VIII. Selon cette dernière, entendue elle aussi en tant que témoin, « rien n'atteste un antisémitisme massif de la part de la population d'origine arabe ». Mieux vaudrait donc parler de « ressentiment ».

Et la chercheuse d'attaquer les propos de Georges Bensoussan qui ne viseraient, selon elle, qu'à « construire le stéréotype d'un ennemi de l'intérieur », qu'à « humilier et jeter la suspicion ». Des accusations dont s'est profondément ému Georges Bensoussan : « Je n'ai toujours voulu parler que d'une transmission culturelle. (...) Si j'avais évoqué une transmission génétique, cela aurait été comme tirer un trait sur trente ans de carrière. »

Finkielkraut a dénoncé un « antiracisme dévoyé »

Venant à la rescousse de son ami, Alain Finkielkraut, philosophe, a estimé qu'il ne revenait pas « aux tribunaux de régler des différends intellectuels ». « Il y a une dérive judiciaire, a-t-il dit. Ce n'est pas la liberté d'expression qui est en jeu, mais l'intelligence du monde. » Pour lui, l'antisémitisme n'a évidemment rien de biologique mais se transmet de génération en génération dès la prime enfance, comme cela a pu être le cas dans la Pologne post-nazie. Et Finkielkraut de prévenir le tribunal : « Un antiracisme dévoyé vous demande de criminaliser une inquiétude plutôt que de combattre ce qui la fonde. (...) Une condamnation des propos de Georges Bensoussan serait une catastrophe intellectuelle et morale. » Une façon, selon lui, d'intimider la pensée. Le procureur a réclamé 1 500 euros d'amende. Le tribunal rendra son jugement le 7 mars prochain.

--

NOUVEAU PROCÈS CONTRE GEORGES BENSOUSSAN INQUISITION, ISLAMOPHOBIE 2016

Une nouvelle action en justice est intentée contre Georges Bensoussan à l'initiative du Comité contre l'Islamophobie en France (CCIF). Un procès pour incitation à la « discrimination, la haine ou la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine (...) en l'espèce la communauté musulmane ».

Cette action s'inscrit dans la continuité de celles qui avait déjà été initiées l'année passée contre Georges Bensoussan par une quinzaine de personnes d'une part, et auprès du CSA d'autre part pour dénoncer les propos qu'il avait tenus lors de l'émission « Répliques » sur France Culture le samedi 10/10/2015.

Un procès doit donc se tenir le 25 janvier 2017 devant la XVII^e Chambre correctionnelle à Paris.

Ces démarches s'inscrivent désormais dans une stratégie d'intimidation visant la censure de toute parole lucide, de toute expression critique. Cette nouvelle police de la pensée cherche à utiliser les armes de la démocratie pour mieux la contraindre. Que celle-ci se pare des plumes de l'antiracisme ne change rien à l'affaire. L'accusation «

d'islamophobie », assimilée à un discours raciste, s'inscrit elle-même dans une stratégie de dévoiement du sens des mots visant à disqualifier toute analyse lucide du moment présent. Ne nous y trompons pas : nous faisons face aujourd'hui à une offensive tous azimuts visant à installer dans le paysage français et européen des normes culturelles et politiques étrangères à la démocratie et à l'esprit des Lumières. Ce contre-modèle cherche à soumettre un ordre culturel issu de notre histoire. Cette stratégie fait système avec les autres agressions dont la France et l'Europe sont l'objet depuis un certain nombre d'années. Ce terrorisme culturel complète le terrorisme qui tue.

Un procès de même nature a été intenté par l'association des Indigènes de la République, contre Pascal Bruckner qui avait déclaré, début 2015, qu'il fallait « faire le procès des collabos des assassins de Charlie ». Alors que Houria Bouteldja, porte-parole des Indigènes de la République, est l'auteur d'un livre « les blancs, les Juifs et nous » explicitement raciste et antisémite, ce sont Bensoussan et Bruckner qui sont convoqués devant le tribunal pour répondre de leur « racisme » ou de leur « islamophobie ».

Le silence médiatique qui entoure ces faits nous interroge, comme nous interroge aussi ce qui semble désormais faire système : attentats successifs (plus de 230 morts en un an et demi), mise en scène de l'affaire du burkini après la tuerie de Nice pour dénoncer l'« islamophobie française ». Ces actions en justice s'inscrivent dans la panoplie des moyens déployés par les islamistes pour culpabiliser et contraindre après avoir épouventé.

Il y a un an vous avez témoigné votre solidarité avec Georges Bensoussan. Ce combat, hélas, continue. Votre vigilance et votre aide doivent être à nouveau sollicitées. Nous avons le projet de créer une association, « Les yeux grands ouverts », dans le but de soutenir une parole libre sur ces sujets, comme aussi de trouver les moyens d'assurer notre défense (procès, publications etc).

Par ailleurs le procès à venir va occasionner des frais de justice dont le montant s'élève déjà à plus 3000 euros. Dès que l'association sera constituée nous vous solliciterons à nouveau pour demander votre aide.

Ce combat pour nos libertés contre ce fascisme qui vient est le nôtre tout entier.

Jacques Tarnero, Yves Ternon, Michel Zaoui

Diffusez ce courrier dans vos réseaux

Rappel des faits :

En octobre 2015, à la suite d'une pétition hébergée par Mediapart et signée par une quinzaine de personnes, le MRAP entamait une démarche identique déclarant qu'il entendait « faire citer Georges Bensoussan devant le tribunal correctionnel pour injures racistes et provocation à la haine et à la violence raciste ».

De leurs côtés les sites internet Palestine solidarité et Oumma.com s'étaient associés à ces dénonciations dans des termes d'une extrême violence. Oumma.com avait publié un appel à la guerre civile « Si personne ne vient crier « halte à la haine », armons-nous et préparons dès maintenant la guerre civile » (1)

Les propos de Georges Bensoussan dans cette émission Répliques évoquaient avec lucidité l'antisémitisme de personnes de culture arabo-musulmane ou maghrébine. Il n'était pas le premier à le dire puisque de grands intellectuels, notamment maghrébins, l'avaient déjà souligné en faisant remarquer qu'il était plus facile de se voiler la face que de dire le réel dans sa crudité, sans pour cela tomber dans un racisme nauséabond.

Boualem Sansal, Kamel Daoud, Fethi Benslama, Riad Sattouf, pour ne citer que des auteurs reconnus en France, ont largement décrit et dénoncé ces éléments culturels, hélas fréquemment présents dans les mentalités d'une partie de ces populations. Dans l'émission Répliques (France Culture), Georges Bensoussan s'était limité à paraphraser les propos du sociologue français d'origine algérienne Smaïn Laacher qui déclarait en l'occurrence, dans un documentaire diffusé par FR3 :

“donc cet antisémitisme il est déjà déposé dans l'espace domestique. Il est dans l'espace domestique et il est quasi naturellement déposé sur la langue, déposé dans la langue. Une des insultes des parents à leurs enfants quand ils veulent les réprimander, il suffit de les traiter de juif. Mais ça toutes les familles arabes le savent. C'est une hypocrisie monumentale que de ne pas voir que cet antisémitisme il est d'abord domestique et bien évidemment il est sans aucun doute renforcé, durci, légitimé, quasi naturalisé au travers d'un certain nombre de distinctions à l'extérieur. Mais il le trouvera chez lui, et puis il n'y aura pas de discontinuité radicale entre chez lui et l'environnement extérieur parce que l'environnement extérieur en réalité était le plus souvent dans ce qu'on appelle les ghettos, il est là, il est dans l'air que l'on respire. Il n'est pas du tout étranger et il est même difficile d'y échapper en particulier quand on se retrouve entre soi, ce sont les mêmes mots qui circulent. Ce sont souvent les mêmes visions du monde qui circulent. Ce sont souvent les mêmes visions du monde, fondées sur les mêmes oppositions et en particulier cette première opposition qui est l'opposition « eux et nous ». Et après sur cette grande opposition, sur cette grande bipolarité et bien se construisent une multiplicité d'oppositions entre les nationalités, entre les ethnies, etc ». Nulle part on ne peut trouver trace d'arguments « biologiques » pour étayer ces constats. L'expression La métaphore “téter avec le lait de la mère”, d'un usage courant dans la langue française depuis plusieurs siècles, employée ici par Georges Bensoussan, ne faisait qu'exprimer à travers une métaphore ce que déclarait Smaïn Laacher.

Sous la plume de Jacques Marie Bourget : « L'énormité se passe de commentaires. Avec Finkielkraut à la barre, dans son émission “Répliques”, tribune offerte par le service public, c'est-à-dire nos impôts, tout est possible et la zemmourisation poursuit de courir son train infernal. Ainsi, le 10 octobre, voici ce que l'immense philosophe de la haine a permis d'entendre. Celui qui parle est Georges Bensoussan, un historien, rédacteur en chef de la « Revue d'histoire de la Shoah » et aussi responsable éditorial au Mémorial de la Shoah : « Aujourd'hui nous sommes en présence d'un autre peuple au sein de la nation française, qui fait régresser un certain nombre de valeurs démocratiques qui nous ont portés. (...). Il n'y aura pas d'intégration tant qu'on ne se sera pas débarrassé de cet antisémitisme atavique qui est tu, comme un secret. Il se trouve qu'un sociologue algérien, Smaïn Laacher, d'un très grand courage, vient de dire dans le film qui passera sur France 3 : « C'est une honte que de maintenir ce tabou, à savoir que dans les familles arabes, en France, et tout le monde le sait mais personne ne veut le dire, l'antisémitisme, on le tète avec le lait de la mère » Je n'ai pas entendu dire que le CSA ou la direction de France Culture, s'ils existent encore, avaient rappelé Finkielkraut à ne pas propager haine et mensonge. Car, si l'antisémitisme n'est pas une opinion mais un délit, il doit en aller de même de l'islamophobie la plus grotesque et primaire. À Smaïn Laacher, qui n'est pas Gandhi, on pourrait faire remarquer que ce que les musulmans français « tètent », ce n'est pas l'antisémitisme mais d'abord le lait d'amertume, celui de l'injustice historique faite au

peuple palestinien. Si personne ne vient crier « halte à la haine », armons-nous et préparons dès maintenant la guerre civile ».

**SUITE DE L'AFFAIRE BENSOUSSAN ET DÉMONTAGE DE LA GROTESQUE
ACCUSATION DE RACISME**

26 oct. 2015

On se souvient que suite aux propos de Georges Bensoussan tenus lors de l'émission Répliques à propos de l'antisémitisme régnant dans certains quartiers, Edwy Plenel et des journalistes de Mediapart l'avaient accusé de racisme biologique et demandé une condamnation ferme de l'émission Répliques par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. Une pétition signée par une vingtaine de personnes avait été adressée au CSA.

Par ailleurs, sur son blog de Mediapart, Smaïn Laacher avait fait cette mise au point que la bloggeuse Plumeplume s'est empressée de nous communiquer:

« Le 10 octobre 2015 lors de l'émission « Répliques » animée par Monsieur Alain Finkielkraut, diffusée sur France Culture les propos suivants ont été tenus par Monsieur Georges Bensoussan :

« Il se trouve qu'un sociologue algérien, Smaïn Laacher, d'un très grand courage, vient de dire dans le film qui passera sur France 3, c'est une honte que de maintenir ce tabou à savoir que dans les familles arabes en France, et tout le monde le sait mais personne ne veut le dire, l'antisémitisme on le tète avec le lait de la mère ».

Je n'ai jamais dit ni écrit nulle part ce genre d'ignominie. J'ai demandé un droit de réponse qui devrait être accordé. Comment peut-on croire une demie seconde que dans ces familles l'antisémitisme se transmettrait finalement par le sang. Mes travaux, mes positions et mes engagements publics s'inscrivent dans un effort sans relâche contre tout essentialisme, même involontaire. Je n'ai jamais supposé qu'un ordre biologique serait au principe d'une détestation confessionnelle, ethnique ou nationale. Cette citation purement fantasmagorique doit être interprétée comme une tentative pour le moins naïve mais lâche de me rapatrier dans un « camp » contre l'autre (« qu'un sociologue algérien, Smaïn Laacher, d'un très grand courage... »). Ce n'est pas l'idée que je me fais du débat public. Je me réserve la possibilité dans les jours qui viennent de m'expliquer plus longuement sur ce type de violence (plus que symbolique) et d'instrumentalisation. Et bien entendu la justice sera saisie très prochainement."

Le MRAP s'empresse alors de mener une démarche identique à celle de Mediapart et déclare qu'il entend « faire citer Georges Bensoussan devant le tribunal correctionnel pour injures racistes et provocation à la haine et à la violence raciste ».

De leurs côtés les sites internet Palestine solidarité et Oumma.com s'associent à ces dénonciations et Oumma.com publie une violente attaque contre Bensoussan et Finkielkraut sous la plume de Jacques Marie Bourget : « L'énormité se passe de commentaires. Avec Finkielkraut à la barre, dans son émission "Répliques", tribune offerte par le service public, c'est-à-dire nos impôts, tout est possible et la zemmourisation poursuit de courir son train infernal. », rappelant que "ce que les musulmans français « tètent », ce n'est pas l'antisémitisme mais d'abord le lait d'amertume, celui de l'injustice

historique faite au peuple palestinien", et s'achevant par ces mots : "Si personne ne vient crier « halte à la haine », armons-nous et préparons dès maintenant la guerre civile".

Le documentaire a été diffusé, et nous connaissons maintenant les propos exacts de Smain Laacher :

«donc cet antisémitisme il est déjà déposé dans l'espace domestique. Il est dans l'espace domestique et il est quasi naturellement déposé sur la langue, déposé dans la langue. Une des insultes des parents à leurs enfants quand ils veulent les réprimander, il suffit de les traiter de juif. Mais ça toutes les familles arabes le savent. C'est une hypocrisie monumentale que de ne pas voir que cet antisémitisme il est d'abord domestique et bien évidemment il est sans aucun doute renforcé, durci, légitimé, quasi naturalisé au travers d'un certain nombre de distinctions à l'extérieur. Mais il le trouvera chez lui, et puis il n'y aura pas de discontinuité radicale entre chez lui et l'environnement extérieur parce que l'environnement extérieur en réalité était le plus souvent dans ce qu'on appelle les ghettos, il est là, il est dans l'air que l'on respire. Il n'est pas du tout étranger et il est même difficile d'y échapper en particulier quand on se retrouve entre soi, ce sont les mêmes mots qui circulent. Ce sont souvent les mêmes visions du monde qui circulent. Ce sont souvent les mêmes visions du monde, fondées sur les mêmes oppositions et en particulier cette première opposition qui est l'opposition « eux et nous ». Et après sur cette grande opposition, sur cette grande bipolarité et bien se construisent une multiplicité d'oppositions entre les nationalités, entre les ethnies, etc ».

Je relève ces deux expressions : "il est quasi naturellement déposé sur la langue, déposé dans la langue ", et "il est là, il est dans l'air que l'on respire".

Je dis que la métaphore utilisée par Laacher est encore plus accusatrice, plus radicale que celle utilisée par Bensoussan, car le "lait de sa mère qu'on tète", c'est uniquement la famille, tandis que "l'air qu'on respire" c'est tout l'environnement.

Bensoussan a eu tort de paraphraser les mots de Laacher, il aurait été plus rigoureux s'il les avait cités exactement après les avoir notés au lieu de se fier à sa mémoire. Mais deux choses sont pour moi évidentes : il n'a guère déformé les paroles de Laacher, mais utilisé une métaphore à la place d'une autre, et il n'a pas glissé du racisme culturel au racisme biologique comme l'affirment ceux qui s'acharnent contre lui. Il n'y a pas de gènes dans le lait; le lait maternel sert à nourrir le bébé, à le protéger contre les infections, et en aucun cas, il ne joue un rôle dans l'hérédité, et personne n'a jamais déclaré que les gènes étaient transmis par le lait de la mère qu'on assimilerait au sang.

La démarche de Laacher est étonnante, c'est un universitaire, il connaît le sens des mots et je n'émettrai pas ici mes hypothèses. Celle de Mediapart, du MRAP et d'Oumma com relève de la chasse aux sorcières avec tout l'arsenal de la diabolisation de celui qui est considéré ennemi et dont on veut la peau.

Ils triturent les mots pour leur faire dire ce qu'ils n'ont pas dit, car dans cet arsenal moderne, l'arme qu'ils croient la plus dommageable est l'accusation de racisme. Mais son usage intensif commence à émousser la lame des inquisiteurs de plus en plus décrédibilisés.

N.B. Samedi 24 octobre, Alain Finkielkraut a fait place au droit de réponse de Smain Laacher au début de son émission, et s'est réservé de répliquer après avoir vu le film sur FR 3, pas encore diffusé à l'heure où l'émission Répliques avait été enregistrée. Celui qui désire écouter la réponse de Laacher le fera ici.

RACISME ANTI-ARABE DE GEORGES BENSOUSSAN, LE MEMORIAL DE LA SHOAH SALI PAR SON RESPONSABLE EDITORIAL. LE MRAP PORTE PLAINTE.

jeudi 15 octobre 2015

Ce qu'a dit récemment M. Bensoussan dans l'émission "répliques" "dans les familles arabes en France, tout le monde le sait mais personne ne veut le dire, l'antisémitisme on le tête avec le lait de la mère" est dénoncé par d'autres. C'est une invention de Bensoussan qui s'inscrit dans cette essentialisation du monde musulman Le MRAP porte plainte !

GEORGES BENSOUSSAN ET L'EMISSION "REPLIQUES" D'ALAIN FINKIELKRAUT EPINGLES POUR DES PROPOS RACISTES ANTI-ARABES

Le site du CCIF rapporte ce communiqué du CSA: 18 décembre 2015

« Dans sa séance du 2 décembre 2015, le Conseil a considéré que certains propos tenus par M. Bensoussan, notamment ceux rapportés d'un sociologue concernant le fait que « *dans les familles arabes, [...] l'antisémitisme [se] tête avec le lait de la mère* », ou ceux portant sur la « *réislamisation du pays qui [tendrait] à faire sécession de la population française* » étaient susceptibles d'encourager des comportements discriminatoires. »

« *Si le Conseil a relevé que le contradicteur de M. Bensoussan, M. Patrick Weil, s'était opposé, de manière parfois véhémement, à un tel discours, il a estimé cependant que, compte tenu des amalgames et du caractère discriminatoire des propos qui ont été tenus dans cette émission, son animateur n'a, à aucun moment, contribué à la maîtrise de l'antenne.* »

La station de radio a ainsi reçu une mise en garde, et devra veiller à respecter l'article 5-1 du cahier des missions et des charges de Radio France, qui dispose que « *La société participe aux actions en faveur de la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations. (...) Elle accorde également une attention particulière au traitement à l'antenne des différentes composantes de la population. De façon générale, elle promeut les valeurs d'une culture et d'un civisme partagés.* »

Notons que les propos racistes de Georges Bensoussan avaient été soutenus par Frédéric Encel, Pierre-André Taguieff, BHL, Elisabeth Badinter, Liliane Kandel (proche de Caroline Fourest, contributrice à Prochoix), Eliette Abecassis, Pascal Bruckner, Jean-Paul Enthoven, Georges Benayoun, Richard Prasquier...etc. Voir la liste de ces soutiens: <http://www.europe-israel.org/2015/10/face-poursuites-du-mrap-petition-de-soutien-a-georges-bensoussan/>

PROCES BENSOUSSAN : UNE LIGNE ROUGE A ETE FRANCHIE

CCIF | 24/01/2017

Quelque chose d'important se joue demain, à la 17^e chambre du tribunal correctionnel de Paris. Georges Bensoussan sera jugé pour les propos suivants, tenus sur France Culture, le 15 octobre 2015 :

« C'est une honte que de maintenir ce tabou, à savoir que dans les familles arabes en France et tout le monde le sait mais personne ne veut le dire, l'antisémitisme, on le tète avec le lait de la mère ».

Ces mots, d'une gravité extrême, ont été prononcés sur une radio du service public, sans que l'on prenne immédiatement la mesure de leur portée destructrice.

Dans les jours qui ont suivi, une défense de Georges Bensoussan s'est mise en place :

1) D'abord, il s'agissait pour M. Bensoussan de faire porter à d'autres la responsabilité de ses propos, en les attribuant au sociologue Smaïn Laacher. Cette défense est aujourd'hui encore invoquée. Ainsi, dans son article du 23 janvier 2017, titré « Le procès honteux fait à Georges Bensoussan », signé par Martine Gozlan, le magazine « Marianne » s'apitoie sur le sort de Georges Bensoussan, en utilisant une fois de plus cette mise en cause de Smaïn Laacher, qui aurait évoqué, s'agissant des familles arabes, « un antisémitisme quasi naturellement déposé sur la langue ». M. Bensoussan aurait ainsi « usé d'une métaphore sur l'antisémitisme « tété avec le lait de la mère » qui résume le diagnostic cruel et courageux de Laacher sur sa propre société ».

C'est faux. Monsieur Bensoussan n'a pas employé de formule métaphorique. Au cours de l'émission animée par Alain Finkielkraut (qui le soutiendra), il a fait porter à M. Laacher une opinion qui était purement la sienne et qu'il a développée et confirmée par la suite.

Preuve en est la réaction de Monsieur Smaïn Laacher, qui a démenti vigoureusement et publiquement ces imputations tout en exerçant son droit de réponse[1] auprès de la radio France Culture.

« Je n'ai jamais dit ni écrit nulle part ce genre d'ignominie. J'ai demandé un droit de réponse qui devrait être accordé. Comment peut-on croire une demi-seconde que dans ces familles l'antisémitisme se transmettrait finalement par le sang. Mes travaux, mes positions et mes engagements publics s'inscrivent dans un effort sans relâche contre tout essentialisme, même involontaire. Je n'ai jamais supposé qu'un ordre biologique serait au principe d'une détestation confessionnelle, ethnique ou nationale. Cette citation purement fantasmagorique doit être interprétée comme une tentative pour le moins naïve mais lâche de me rapatrier dans un « camp » contre l'autre (« qu'un sociologue algérien, Smaïn Laacher, d'un très grand courage... »). Ce n'est pas l'idée que je me fais du débat public. Je me réserve la possibilité dans les jours qui viennent de m'expliquer plus longuement sur ce type de violence (plus que symbolique) et d'instrumentalisation. Et bien entendu la justice sera saisie très prochainement. ».

M. Bensoussan est au contraire explicite dans son sentiment, s'agissant des Arabo-musulmans. Son propos introductif est on ne peut plus clair :

« (...) l'intégration est en panne. Aujourd'hui, effectivement, nous sommes en présence d'un autre peuple qui se constitue au sein de la nation française, qui fait régresser un certain nombre de valeurs démocratiques qui nous ont portés. ».

Ce n'est pas sa « description du réel » qui déclenche une procédure juridique à l'encontre de Georges Bensoussan de la part du CCIF, des associations antiracistes comme du parquet, mais son discours essentialiste, son récit fantasmé des musulmans, qu'il présente comme une réalité. Les connaît-il seulement ?

C'est justement cet essentialisme et cette stigmatisation qui déclenchent la réaction indignée et claire du second invité de l'émission, Patrick Weil, historien, directeur de recherche au CNRS, qu'il exprime dans les termes suivants : « *C'est une honte que vous*

puissiez dire une chose pareille, vous condamnez 4 millions de nos compatriotes collectivement et ça c'est une honte ! ».

2) La défense de M. Bensoussan s'articulera ensuite autour de l'accusation éculée de « terrorisme intellectuel », pratiqué contre lui par les associations antiracistes. Cette défense est d'autant plus paradoxale que celles et ceux qui s'en disent victime occupent l'espace médiatique à longueur d'année. Il paraît donc utile et nécessaire de rappeler qu'en France, la parole publique est soumise à une responsabilité et encadrée par le droit de la presse, ainsi que les législations en vigueur, notamment en matière d'incitation à la haine raciale et/ou religieuse. C'est donc de l'Etat de droit, qui sanctionne possiblement leur délinquance verbale et idéologique, que s'indignent M. Bensoussan et ceux qui, comme lui, se servent de leur accès à la parole publique pour inciter à la haine de l'autre.

- 3) Une fois éculés les habituels mécanismes de disqualification du débat et les procès d'intention à l'encontre de celles et ceux qui oseraient mettre en cause le discours raciste, c'est ensuite « sur le fond » que porte la stratégie de justification. Ainsi, il s'agirait de prouver qu'il existerait bel et bien un « antisémitisme musulman ».

Parmi les « preuves » produites pour soutenir une telle hypothèse, un sondage commandé à IPSOS par la Fondation du Judaïsme Français, rendu public par le JDD au début 2016 et vivement contesté, pour sa méthodologie comme pour ses partis pris idéologiques, tendant à mettre en scène un antagonisme communautaire entre les juifs et les musulmans, cédant ainsi à la tentation de ceux qui voudraient monter les uns contre les autres.

Mais revenons à une réalité simple : il n'y a pas « d'antisémitisme musulman », comme il n'existe pas « d'islamophobie juive ». Il y a par contre, statistiquement, parmi les agresseurs antisémites, des personnes se revendiquant de confession musulmane (ou autre), comme il existe, parmi les agresseurs et discriminants islamophobes, des personnes se déclarant de confession juive (ou autre).

Cette observation statistique des motifs ou des appartenances, dites ou revendiquées, ne doit jamais être une assignation ni une donnée explicative du passage à l'acte, sauf à croire que dans la judaïté ou l'islamité supposée des fautifs, réside quelque chose d'essentiellement coupable.

Or la construction d'une identité fautive, en raison même de l'appartenance ethno-culturelle ou religieuse supposée des individus, est une définition du racisme.

Cela paraît surréaliste de devoir le rappeler en 2017, mais dans les agressions et les violences, quelles qu'elles soient, les seuls coupables sont ceux qui y participent. La responsabilité s'exprime sur le même plan que le choix : au niveau individuel.

Dès lors, que peuvent soutenir encore celles et ceux qui cautionnent les abjectes propos de Georges Bensoussan ? Comment est-il possible, dans la France de 2017, de considérer que ces propos font partie de la liberté d'expression, alors même qu'ils mettent clairement à l'index des communautés ethno-culturelles et/ou religieuses particulières ?

Dans les premiers soutiens apportés à M. Bensoussan, plusieurs personnalités se sont exprimées. Le très droitier site Europe-Israël a ainsi repris un texte et une pétition de soutien reprenant l'essentiel des arguments déconstruits dans les lignes qui précèdent. Parmi ces soutiens, on retrouvera sans surprise des personnalités comme Elisabeth Badinter, dont les sentiments vis-à-vis des musulman-e-s ne font plus aucun secret ou encore Gilles-William Goldnadel, proche de l'extrême droite, qui considérait il y a peu que la Seine Saint-Denis offrait des « colonies de peuplement, contre l'avis des autochtones ».

Mais la présence d'une autre personnalité nous a ému, parmi les signataires de ce texte de soutien : c'est celle du grand rabbin de France, Haïm Korsia.

Comment M. Korsia, qui a si souvent rappelé son attachement au vivre ensemble et à la bonne entente entre toutes les communautés, peut-il cautionner de tels propos ?

Une telle prise de position suscite l'incompréhension la plus totale et nécessite une clarification. A l'heure où il est si important de resserrer les liens de la communauté nationale et de dénoncer les discours de haine, qui alimentent le rejet de l'autre et la stigmatisation, ce procès est l'occasion de tracer une ligne rouge et de rappeler les limites de tels discours : celles décrites par les lois qui régissent notre pays.

C'est ce qu'entendent rappeler les associations qui se portent partie civile dans ce procès.

UNE « REPLIQUES » DE TROP 13 OCT. 2015 par les invités de Médiapart

Considérant que les propos tenus par Georges Bensoussan, responsable éditorial du Mémorial de la Shoah, lors de l'émission *Répliques*, sont racistes, un groupe d'enseignants, chercheurs, et journalistes (1) demandent au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel d'intervenir en condamnant ses propos.

L'émission "*Répliques*" a une fois de plus franchi, ce matin du samedi 10 octobre, le seuil du tolérable. On sait que, depuis des années, son philosophe-animateur Alain Finkielkraut s'échine à mettre en scène un semblant de débat démocratique, en invitant des intellectuels aux positions antagonistes. Bien qu'il ne sorte souvent pas grand-chose de ces face-à-face, certains se plaisent encore à y trouver quelques références, et l'opportunité d'un débat d'idées policé. Mais de fait, cette émission est devenue depuis longtemps l'antichambre faussement feutrée de la banalisation des idées les plus réactionnaires.

Jusqu'ici, nous nous contentions d'en regretter l'audience et la publicité. Mais lors de l'émission consacrée au « sens de la République », les propos tenus par l'un des invités, Georges Bensoussan, historien, rédacteur en chef de la *Revue d'histoire de la Shoah* et responsable éditorial au Mémorial de la Shoah, ont très largement dépassé le cadre de ce que le service public peut accepter en son sein.

À la 28e minute, Georges Bensoussan, souhaitant étayer son hypothèse d'un antisémitisme généralisé des populations dites « musulmanes » en France, prononce ces mots :

« Aujourd'hui nous sommes en présence d'un autre peuple au sein de la nation française, qui fait régresser un certain nombre de valeurs démocratiques qui nous ont portés. (...). Il n'y aura pas d'intégration tant qu'on ne se sera pas débarrassé de cet antisémitisme atavique qui est tu, comme un secret. Il se trouve qu'un sociologue algérien, Smaïn Laacher, d'un très grand courage, vient de dire dans le film qui passera sur France 3 : "C'est une honte que de maintenir ce tabou, à savoir que dans les familles arabes, en France, et tout le monde le sait mais personne ne veut le dire, l'antisémitisme, on le tète avec le lait de la mère". » À cet instant, nous assistons en direct au glissement assumé d'un racisme culturel à un racisme biologique, condamnant au délit, sans distinction, une partie de la population française dès la naissance.

Nous souhaitons remercier vivement son interlocuteur, l'historien Patrick Weil, qui a fort opportunément répondu : « C'est une honte que vous puissiez dire une chose pareille parce que vous condamnez quatre millions de nos compatriotes », avant d'argumenter avec ténacité, malgré d'incessantes interruptions et interpellations vindicatives — il fut

ainsi accusé de se livrer à un « véritable terrorisme intellectuel », de ne pas effectuer de « travail de terrain » ou de ne pas maîtriser son sujet.

Mais nous tenons surtout à exprimer notre colère face à ces généralisations proprement racistes, à ces paroles haineuses, juridiquement condamnables, politiquement et moralement insupportables, et surtout totalement indéfendables pour celles et ceux qui connaissent réellement le terrain et travaillent sérieusement ces questions.

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) l'écrit par exemple dans son dernier rapport : « La France issue de la diversité n'est pas plus antisémite que la moyenne, elle l'est autant ».

Qu'il soit possible aujourd'hui, en France, sur une radio de service public, de prononcer impunément de telles paroles, teintées de complotisme et sans le moindre fondement scientifique - Georges Bensoussan rappelant plusieurs fois lui-même que ce dont il parle n'est pas quantifiable - nous paraît d'une extrême gravité. Que ces propos émanent d'un historien pleinement associé à la mission éducative du Mémorial de la Shoah est proprement sidérant. Enfin, qu'un membre de cette institution, partenaire agréé du ministère de l'Éducation nationale, dont les nombreux stages de formation rencontrent un succès croissant et justifié, puisse ainsi porter l'étendard de la stigmatisation xénophobe nous semble entacher gravement sa mission d'« *endiguer cette montée de la haine et des préjugés qui sévissent dans notre pays* ».

Georges Bensoussan a tout à fait le droit de penser ce qu'il veut, de refuser d'analyser la complexité de notre société et de reprendre à son compte les discours les plus simplistes et les plus nauséabonds. Il a tout loisir de jouer de l'intimidation intellectuelle et de crier à la censure dès qu'il rencontre une contradiction argumentée. Il n'est ni le seul, ni le premier. C'est même devenu aujourd'hui le meilleur moyen d'attirer l'attention lorsqu'on s'exprime publiquement. Rien que de tristement banal, en somme.

Néanmoins, il est de la responsabilité du service public de lutter contre ces propos qui entretiennent des divisions artificielles dans notre société. Ainsi, nous demandons une condamnation ferme du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, dont c'est la responsabilité que de réguler ces dérapages, et affirmons haut et fort que la violence de tels propos ne fait pas honneur à notre mission collective de prévention des dérives de cette nature.

—
(1) Signataires :

Tewfik Allal, militant associatif; Gregory

Bekhtari, enseignant; Hervé Bismuth, enseignant-chercheur en littérature; Vincent

Capdepuy, enseignant; Zoé Carle, enseignante; Grégory Chambat, enseignant; Nathalie

Coste, enseignante, élue à Mantes la Jolie; Vincent Casanova, enseignant; Laurence De

Cock, enseignante; Sophie Ernst, enseignante; Eric Fournier, enseignant-chercheur en

histoire; Stany Grelet, enseignant; **Alain Gresh, journaliste**; Hayat El

Kaaouachi, enseignante; Fanny Layani, enseignante; Erwan Le Nader, enseignant; Laurent

Lévy, essayiste; Gilles Manceron, historien, LDH; Philippe Marlière, politiste

(Londres); Servane Marzin, enseignante; **Shlomo Sand, enseignant-chercheur en histoire**

(Tel Aviv); Véronique Servat, enseignante; Christophe Tarricone, enseignant.

ALAIN FINKIELKRAUT

Le philosophe a annoncé sa démission dimanche sur RCJ.

Procès Georges Bensoussan, suite. Après son témoignage en faveur de l'historien, mercredi 25 janvier, accusé d'avoir tenu des propos « racistes sur l'antenne de France Culture en octobre 2015, Alain Finkielkraut a annoncé dimanche sa démission du comité d'honneur de la Licra. Le philosophe intervient chaque week-end au micro d'Elisabeth Levy, rédactrice en chef du magazine Causeur, lors de l'émission « L'esprit d'escalier » diffusée sur RCJ.

Selon le philosophe, la Licra, qui s'est « déshonorée », a « opté pour l'inquisition » en se plaçant parmi les contempteurs de Georges Bensoussan. L'association dirigée par Alain Jakubowitz s'était constituée partie civile aux côtés du MRAP, de la Ligue des droits de l'homme et de SOS Racisme, après la plainte initiée par le Collectif contre l'islamophobie en France.

« J'invite tous les militants, adhérents, et sympathisants à tirer les conséquences de cette ignominie qui vient d'être commise » a ajouté M. Finkielkraut.

LICRA: DE L'AUTODÉFENSE JUIVE AU DJIHAD JUDICIAIRE LE PROCÈS BENSOUSSAN, UNE HONTE POUR L'ANTIRACISME

Philippe Karsenty et Pierre Lurçat Maire-adjoint de Neuilly ; avocat

Publié le 02 février 2017 Causeur

Le procès très médiatisé intenté par le CCIF à l'historien Georges Bensoussan, accusé de « racisme » pour avoir dénoncé un antisémitisme culturel dans des familles arabes en France, marque sans doute la fin d'une époque pour l'antiracisme en général, et pour la LICRA en particulier. En joignant sa voix à celle du sulfureux « Collectif contre l'islamophobie en France », la LICRA s'est associée à une campagne d'intimidation, mettant gravement en cause la liberté de penser, comme l'a déclaré le philosophe Alain Finkielkraut - témoin cité pour sa défense par Georges Bensoussan - qui a réagi en donnant sa démission du comité d'honneur de la LICRA. Comment l'association, fondée pour défendre les Juifs, en est venue à prêter main forte au « djihad judiciaire » dirigé contre un intellectuel juif, spécialiste de l'histoire de la Shoah?

La LICA est née autour d'un procès, qui a défrayé la chronique dans la France des années 1920: celui de Samuel Schwarzbard, assassin de Simon Petlioura, le responsable des sanglants pogromes ukrainiens de 1919. Quand il apprend que Simon Petlioura vit à Paris, Schwarzbard, Juif originaire de Bessarabie et ancien militant anarchiste engagé dans la Légion étrangère, décide de venger les victimes des hommes de Petlioura. Le 25 mai 1926, il abat celui-ci près du boulevard Saint Michel. Au cours d'un procès retentissant, il est défendu par l'avocat Henry Torrès, qui obtiendra son acquittement. Parmi les nombreux journalistes qui suivent l'événement se trouve un jeune chroniqueur judiciaire, Bernard Lecache. Celui-ci décide de mobiliser l'opinion publique en faveur de Schwarzbard et fonde la « Ligue contre les pogroms », à laquelle adhèrent des personnalités influentes comme Victor Basch, Léon Blum, Albert Einstein ou Paul Langevin, dont plusieurs témoignent lors du procès.

Après l'acquiescement de l'assassin de Petlioura, la « Ligue contre les pogroms » se transforme en Ligue internationale contre l'Antisémitisme (LICA). Au début des années 1930, la LICA revendique l'autodéfense contre l'antisémitisme et ses membres n'hésitent pas à faire le coup de poing contre les « camelots du Roy » et autres organisations

d'extrême-droite, comme le rappelle l'historien Emmanuel Debono¹, citant des documents de l'époque: « *Lors des incidents qui nous mirent aux prises avec les camelots du Roy [militants de l'Action française], nous avons pu voir, durant trois heures d'horloge, une armée de policiers laisser hurler à ses côtés des centaines d'énergumènes qui mêlaient à leurs imprécations contre les juifs des cris de mort. (...) Nous devons faire notre police nous-mêmes* ».

Le tournant des années 1990

Dans les années 1950 et 1960, la LICA demeure attachée à la défense des Juifs et de l'Etat d'Israël, prenant notamment parti à l'occasion des procès antisémites en URSS (affaire des Blouses blanches) et à Prague (procès Slansky) et contre le négationnisme (procès Rassinier), mais aussi contre l'apartheid en Afrique du Sud ou la ségrégation raciale aux Etats-Unis. Le changement sémantique de 1979, qui voit la LICA devenir officiellement la LICRA, ne fait qu'entériner une réalité ancienne : la LICA était dès l'origine vouée au combat contre le racisme et contre l'antisémitisme. Mais c'est dans les années 1990 et 2000 que se produira le véritable tournant. Le fragile équilibre maintenu entre la lutte contre l'antisémitisme et le combat antiraciste devient de plus en plus difficile à tenir, au fur et à mesure qu'émerge en France une réalité nouvelle, dérangeante et peu conforme aux schémas simplistes de l'idéologie antiraciste des années Mitterrand.

Cette réalité est précisément celle que dénoncent les auteurs des *Territoires perdus de la République*, dans leur livre paru en 2002, dirigé par Georges Bensoussan, qui se fonde sur des enquêtes de terrain menées depuis le début des années 1990. Comment concilier antiracisme et défense des Juifs en France, quand les auteurs des agressions antijuives viennent souvent des « minorités visibles », et sont donc eux aussi considérés a priori comme des victimes par l'idéologie antiraciste ? Pour résoudre cette équation délicate, la LICRA se livre à un périlleux exercice d'équilibriste, tentant de rester fidèle à sa vocation première, tout en faisant cause commune avec les autres associations antiracistes, marquées politiquement à l'extrême-gauche, comme le MRAP ou la LDH.

Cela ne l'empêche pas de prendre parfois ses distances et de marquer son indépendance, notamment à l'occasion du procès intenté à Daniel Mermet pendant la deuxième Intifada, à la suite de propos antisémites d'auditeurs de son émission sur *France Inter*. Cette indépendance d'esprit s'est encore manifestée récemment, quelques semaines avant le procès de Georges Bensoussan. On a ainsi pu lire dans un dossier consacré aux « *pseudo-antiracistes* » du *Droit de vivre*, le journal de la LICRA, des propos sans équivoque de son président, Alain Jakubowicz, dénonçant les « *faux-amis de l'antiracisme* », comme les Indigènes de la République, qui instrumentalisent la concurrence des mémoires. Un autre article dénonçait... le CCIF, accusé de manipuler le concept d'islamophobie, qualifié d'imposture par le président de la Licra ! Comment comprendre alors le revirement effectué à l'occasion du procès Bensoussan ? En réalité, ce n'est pas la première fois que la Licra s'associe au CCIF – qu'elle dénonce par ailleurs – dans des actions en justice. Cela s'est produit notamment lors des nombreux procès intentés à *Riposte Laïque*, mais aussi à Eric Zemmour. Comme à l'époque du Mrap de Mouloud Aounit, les divergences politiques entre la Licra et d'autres associations antiracistes ou anti-islamophobie s'effacent ainsi à l'entrée des prétoires. Selon certaines explications, l'actuel président de la Licra a voulu redorer le blason de l'association, après une période de déclin relatif, en l'associant à des combats très médiatiques, sans craindre de s'exposer aux critiques (comme lors du procès pour racisme anti-blancs de 2012). Mais cette fois-ci, la « vieille

dame » de l'antiracisme français est allée trop loin. En prétendant interdire à Georges Bensoussan de faire son travail d'intellectuel, au nom d'une vision dévoyée de l'antiracisme, elle donne raison à l'historien, lorsqu'il dénonce « *ces procès à répétition [qui] constituent un test de la résistance de la nation* ». En sacrifiant ses principes fondateurs à des considérations politiques ou médiatiques à court terme, la Licra a perdu son âme.

ANTISÉMITISME: APPELONS LES CHOSES PAR LEUR NOM RÉPONSE A ALAIN JACUBOWICZ

Georges Bensoussan a dirigé

Les Nouveaux territoires perdus de la République.

Publié le 13 février 2017 Causeur

C'est parce que j'ai pu m'exprimer longuement et posément devant les juges que je ne souhaitais pas prendre part personnellement au débat public suscité par les poursuites judiciaires dont j'ai fait l'objet devant la 17^e chambre correctionnelle de Paris le 25 janvier dernier. Mais les deux lettres ouvertes du président de la LICRA (la seconde publiée par le site *Causeur*) m'y oblige car il y affirme plusieurs contre-vérités.

La Licra... avec le CCIF!

M. Jakubowicz, si vous avez formellement raison, et si je dois en effet ce procès à l'initiative du parquet, l'honnêteté eut été d'ajouter que ce dernier n'a engagé les poursuites qu'à la suite de la « dénonciation » (c'est le terme juridique en usage) opérée par le CCIF en mars 2016, cinq mois après les faits. Ignorer le rôle central du CCIF dans ce procès ne peut en rien exonérer de sa responsabilité la LICRA qui a validé sur le fonds la dénonciation du CCIF en se constituant partie civile à ses côtés.

Vous reprenez dans vos deux lettres mes propos tenus à France Culture le 10 octobre 2015. Mais vous en donnez une interprétation si caricaturale qu'elle m'oblige à vous répondre en dépit de ma lassitude.

Comme vous le rappelez, j'ai pu échanger un an avant le procès *avec* des membres de la Licra dans le but de clarifier les propos « généralisant » qui m'étaient reprochés. Je leur ai expliqué le contexte dans lequel je les avais formulés et comment ils furent décontextualisés pour m'accuser d'essentialiser de façon raciste en parlant des « familles arabes ». A la demande d'Antoine Spire, membre de votre bureau exécutif, je me suis rendu en effet au siège de la Licra à Paris le 22 janvier 2016. Et j'y ai expliqué le sens de mes paroles sur France Culture. La discussion, en présence de Boualem Sansal invité comme moi, fut vive et animée, mais toujours courtoise, voire marquée *in fine* par un climat amical dont peuvent témoigner tous les présents. D'un commun accord, tacite évidemment, avons-nous alors estimé, les uns et les autres, que le différend était aplani.

Smaïn Laacher dans le texte... ou presque

De là ma surprise de voir la Licra se constituer partie civile *un an plus tard* comme si cette réunion n'avait pas eu lieu. Comme si l'engagement moral qui en émanait n'avait été qu'un écran de fumée. Votre acharnement, c'est moins moi qu'il a trahi (même si je l'ai été) que les militants organisateurs de la rencontre du 22 janvier 2016.

Le 10 octobre 2015, à France Culture, évoquant la question de l'antisémitisme d'origine arabo-musulmane, je décidai de citer de mémoire les propos du sociologue Smaïn Laacher interrogé dans le film de Georges Benayoun *Profs en territoires perdus de la République* (inspiré de l'ouvrage dont j'avais été le coordinateur). Je précise : « de mémoire », car j'étais alors certain, mais à tort, de le citer correctement. J'insiste : il n'y avait aucune volonté de ma part de travestir les propos de M. Laacher, lequel déclarait dans le film de Benayoun : « *Cet antisémitisme, il est déjà déposé dans l'espace domestique, et il est quasi naturellement déposé sur la langue, déposé dans la langue, une des insultes des parents à leurs enfants, quand ils veulent les réprimander, il suffit de les traiter de « juifs ». Bon, mais ça toutes les familles arabes le savent ! C'est une hypocrisie monumentale de ne pas voir que cet antisémitisme, il est d'abord domestique, (...) légitimé, quasi-naturalisé, au travers d'un certain nombre de distinctions à l'extérieur... Dans ce qu'on appelle les ghettos. Il est même difficile d'y échapper, comme dans l'air qu'on respire... »*

Pour ma part, me référant à ces propos qui m'avaient marqué (mais sans avoir sous les yeux le script du film), je déclarai à France Culture : « *C'est une honte que de maintenir ce tabou, à savoir que dans les familles arabes, en France, et tout le monde le sait et personne ne veut le dire, l'antisémitisme, on le tète avec le lait de la mère... »* De cet antisémitisme dont M. Laacher disait qu'il était « *quasi naturellement déposé sur la langue, déposé dans la langue [...] légitimé, quasi-naturalisé* », je disais, moi, qu'il était tété « avec le lait de la mère ». Ce lait maternel qui est la première chose, pour reprendre les termes du sociologue, qui soit « quasi naturellement déposé sur la langue » (sic). Si la phrase que j'ai prononcée ne traduisait pas exactement le propos de Smaïn Laacher, leur contenu, leur sens était exactement le même.

L'antisémitisme en héritage... culturel !

Comme il faut rappeler aussi concernant cet antisémitisme arabo-musulman, cette métaphore relative à sa transmission par le lait maternel que j'avais lue maintes et maintes fois en préparant mon livre *Juifs en pays arabes* (Tallandier, 2012) : le journaliste marocain Saïd Ghallab, dans un texte intitulé « Les Juifs vont en enfer » (publié en 1965 dans la revue *Les Temps modernes*), écrivait en effet : « C'est avec ce lait haineux que nous avons grandi ».

Il n'est nullement question ici d'essentialisation mais bien de transmission. Il n'est nullement question ici d'être mais de culture. Pour autant mes propos furent interprétés de telle façon que certains tentèrent d'accréditer l'idée, sur Internet et les réseaux sociaux, que j'avais la thèse d'un antisémitisme contenu dans les gènes ou dans le sang. Dans un souci de se démarquer du personnage sulfureux que

j'étais devenu, M. Smaïn Laacher alla jusqu'à parler d'« ignominie » (sic) pour avoir déclaré que l'antisémitisme se transmettait « par le sang » (sic). Une diffamation pure quand je n'ai jamais prononcé ce mot ni rien pensé de tel.

Vous rappelez la formule des « deux peuples ». Il est question ce disant de comportements qui interrogent l'unité d'une nation. Parler de « deux peuples », c'était faire référence aux minutes de silence non respectées après les assassinats de Mohamed Merah, référence aux très nombreux « Je ne suis pas Charlie », référence d'une manière plus générale à un islam radical et politique dont la pratique et les préceptes poussent à la sécession d'avec le reste de la communauté nationale. Il n'est nullement question dans mon esprit de « races » ou pour dire les choses plus trivialement d'opposer les « Arabes » aux « Français de souche ».

Vous-même, M. Jakubowicz, évoquez à propos de l'antisémitisme arabe, mais en me l'imputant, une « réalité biologique atavique » voire un « antisémitisme de naissance ». J'ai du mal à croire qu'un avocat qui se targue aussi d'être un homme de culture puisse ignorer les subtilités de la langue jusqu'à confondre l'antisémitisme « tété avec le lait de la mère », *c'est-à-dire transmis par l'éducation*, avec le sang, cette réalité biologique, inaltérable, inamendable et figée. La métaphore du « lait maternel » appartient de longue date à la langue française, elle désigne ce qui se transmet culturellement (et non biologiquement) dans les familles, de génération en génération.

Rhétorique stalinienne

« Vos propos servent la surenchère extrémiste » écrivez-vous : comment cacher mon désappointement de lire cet argument de rhétorique stalinienne qui consiste à stigmatiser son adversaire en l'accusant de « *faire le jeu de* ». C'était déjà ce que dénonçait George Orwell dans les années 30 à propos de ses camarades socialistes anglais, comme à propos de ce dont il avait été le témoin dans les Brigades internationales de la guerre civile espagnole. J'ai l'impression à vous lire, M. Jakubowicz, de réentendre la vieille rhétorique communiste des années 50 : « Faire le jeu de l'impérialisme américain » ou « le jeu de la bourgeoisie française », etc. De retrouver aussi les amalgames de l'âge d'or du stalinisme en laissant entendre que Louis Aliot, du FN, m'aurait exprimé son soutien. Ce que j'ignorais. Mais peu importe : me voici donc estampillé FN, ce qui confirme le côté « nauséabond » de mes propos. Procéder par amalgames, telle était la logique des procès de Moscou.

Ce qui « fait le jeu de » l'extrémisme en France, aujourd'hui, M. Jakubowicz, ce qui nourrit les chances d'un parti populiste d'arriver au pouvoir, c'est d'abord le déni de réalité, la stratégie suicidaire de l'aveuglement et du silence. C'est la stratégie des « trois singes », ne rien dire, ne rien voir, ne rien entendre, qui ne sont pas ici ceux de la sagesse mais de la démission. Mais ce sont aussi vos mots et votre antiracisme à géométrie variable quand on s'interroge en vain sur les poursuites engagées contre le Parti des Indigènes de la République, contre Houria Bouteldja en particulier, l'auteur du pamphlet paru l'an dernier, *Les Blancs, les Juifs et nous* (éd. La Fabrique). Vous êtes-vous constitué partie civile contre le « camp d'été décolonial » de l'été 2016 ? Contre les forums interdits à la « parole blanche »

organisés au sein de l'université Paris 8 (où enseigne Mme Guénif, témoin à charge au procès du 25 janvier) ?

Ce 25 janvier, votre acharnement à distance contre moi vous aura poussé à asseoir votre association sur le même banc que celui de l'idéologue des Indigènes de la République, celle qui aura doctement expliqué à un tribunal dubitatif que dans la langue arabe aujourd'hui, les insultes à l'endroit des Juifs, monnaie courante comme l'on sait, sont des « expressions figées » (sic) ayant perdu tout caractère insultant. Qu'elles n'ont, pour tout dire, plus de sens. Qu'autrement dit, aujourd'hui, en arabe, « Mort aux Juifs » ne signifie pas « Mort aux Juifs ». Le père de Jonathan Sandler, grand-père également de deux des trois petits enfants assassinés par Mohamed Merah à Toulouse, appréciera.

Vous pouvez laisser croire dans votre « Lettre ouverte » que vous combattez les idées et les méthodes du CCIF, mais en l'occurrence vous lui avez servi de caution morale antiraciste, vous l'avez encouragé dans sa stratégie de légitimation d'un combat identitaire, communautariste et antidémocratique. Car c'est bien ainsi que le CCIF exploite cet événement auprès de son public, et c'est ce qui compte pour les militants et amis de la Licra qui refusent d'être tenus pour des alliés de l'islam politique et s'insurgent de voir leur association impliquée dans un tel procès.

Le grand inquisiteur

Vous prétendez qu'à l'issue des débats, j'aurais trié le bon grain de l'ivraie en « faisant la part des choses entre les parties civiles ». Vous étiez absent et on vous aura bien mal renseigné : je n'ai rien fait de tel s'il s'agissait d'examiner combien toutes les parties présentes étaient motivées par la même volonté de déformer mes propos, en transformant l'antisémitisme culturel massif des sociétés arabes en un fait biologique. En dénaturant mes mots à dessein d'en faire l'expression du racisme le plus vulgaire.

« Présenter des excuses », dites-vous. Mais à qui ? Êtes-vous le représentant des « familles arabes » qui auraient pu se sentir insultées par mes propos ? M'excuser auprès de vous pour obtenir un sauf conduit et échapper au triste sort qu'apparemment je méritais ? Mais qui êtes-vous, M. Jakubowicz, pour vous draper dans la posture du Grand Prêtre doté du pouvoir de dire le bien et le mal ?

Sous l'effet d'une campagne délirante de calomnies, à partir d'une phrase qui était une citation (et dont je persiste à dire que je n'en ai pas altéré l'esprit), j'aurais assigné toute une population à une essence antisémite, quasi-génétique pour dire les choses crûment. De là va naître une « affaire Bensoussan » bâtie de bric et de broc, d'approximations et de mensonges, et de l'« affaire » un personnage fantasmagorique, en particulier sur la toile, cet espace infini où la rumeur et la calomnie sont reines.

Je ne vous demande nullement d'être d'accord avec ce que je peux dire ou écrire, prises de position et déclarations, qui ne peuvent manquer d'être soumises à la critique aussi virulente soit-elle. Ce que je ne peux accepter en revanche, c'est d'être cloué au pilori pour des intentions ou des pensées que l'on m'attribue et qui n'ont jamais été les miennes. Sortir les mots d'un contexte donné, c'est prendre le risque

d'entrer dans une logique inquisitoriale dont Richelieu, en son temps, s'était fait l'écho : « Donnez-moi six lignes écrites de la main du plus honnête homme, j'y trouverai de quoi le faire pendre ».